

COSMOPOLITIQUE : PLAIDOYER POUR UN INTERNATIONALISME APAISÉ

Politis

HORS-SÉRIE N° 75 - JUILLET-AOÛT 2022



climat, guerres, migrations
**REPENSER
LES FRONTIÈRES**

L 11894 - 75H - F. 6,00 € - RD



Depuis plus de 80 ans, La Cimade défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes.

Vous aussi participez à la construction d'une société plus humaine et plus solidaire.

Faire un don à La Cimade, **c'est nous donner les moyens d'agir auprès des personnes réfugiées et migrantes partout en France** : accompagnement juridique, accès aux droits sociaux et à la santé, apprentissage du français, actions de sensibilisation et de lutte contre les préjugés, plaidoyer pour faire évoluer les politiques publiques...

➔ Faites votre don sur www.lacimade.org ou en flashant ce QR Code.

Vous pouvez aussi nous adresser votre don par chèque à l'adresse :
La Cimade 91 rue Oberkampf, 75011 Paris



la Cimade

L'humanité passe par l'autre

Entretien

04 - Bertrand Badie : « Les frontières sont inégalement infranchissables »

Des frontières en perpétuelle redéfinition

08 - Couper les cartes

12 - Les zones frontalières floues

14 - L'omniprésence des passés coloniaux

16 - Chassés par le climat

18 - Des frontières d'exception

Portfolio

28 - Calais : la frontière si loin, si proche

Entre repli et déni

21 - La spirale mortifère de la militarisation des frontières

24 - Frontex, une troupe de choc en roue libre

26 - L'eau, source de conflits

32 - Contrôle des frontières : le malsain marchandage de l'UE

34 - Christian de Perthuis : « Subordonner la liberté du commerce aux objectifs climatiques »

36 - De l'archipel-monde aux frontières intérieures

40 - L'espace, nouvelle frontière de la guerre... et des profits !

Une barrière illusoire

43 - Le retour des lignes Maginot

45 - Les murs de l'Europe forteresse

46 - Étienne Balibar : « Le global et le local ne sont pas séparables »

50 - Pour aller plus loin

Choisir le trait d'union

Par Antonin Amado

La barbarie de la guerre de conquête menée par la Russie, qui a envahi l'Ukraine à la stupeur du monde entier le 24 février dernier, a brusquement remis au centre de nos débats publics le concept de frontière. Il fait pourtant l'objet d'un profond malentendu. Présenté comme un repère immuable sur les plateaux des chaînes d'information en continu et sur les réseaux sociaux, il ne permet pourtant plus d'embrasser la complexité d'un monde où les relations internationales se grippent chaque jour davantage et dans lequel les contraintes sont de plus en plus pressantes. Des impératifs qui doivent nous pousser à réviser notre représentation du monde, en s'interrogeant d'abord sur des cartographies autocentrées. Car percevoir la frontière comme élément protecteur, c'est déjà s'inscrire dans une vision occidentalocentrée. C'est vite oublier qu'un passeport d'une ancienne puissance coloniale comme la France facilite bien davantage le passage qu'une carte d'identité malienne, afghane ou vénézuélienne.

Ni la militarisation des bordures, ni la régulation des migrations déléguée à des régimes autocratiques et vénaux, ni le financement de milices ou d'agences de contrôle telles que Frontex n'empêcheront les opprimés et les démunis de tout risquer pour s'offrir l'espoir d'un avenir. Ces dispositifs, violents et pervers, sont en revanche de nature à tuer en nombre ces candidats à l'exil, accentuant ainsi le ressentiment de populations entières vis-à-vis de nos économies développées.

“ Il n'existe pas de fatalité dans l'utilisation de cet outil par essence politique. ”

La notion de frontière ne permet pas davantage d'embrasser dans toute leur complexité les enjeux liés au réchauffement climatique. Elles constituent même un frein à l'émergence d'une gouvernance mondiale sur le plus grand défi auquel notre espèce est déjà confrontée, à l'origine

de déplacements massifs de populations, de phénomènes météorologiques extrêmes, de maladies et de famines.

En France comme ailleurs, les remugles identitaires auxquels nous assistons, consternés, rendent presque vaines les tentatives de penser le rôle des frontières. Il n'existe pourtant pas de fatalité dans l'utilisation de cet outil par essence politique. Le choix du trait d'union plutôt que celui du barbelé est non seulement possible mais plus nécessaire que jamais. Il serait de nature à fluidifier la gestion des ressources naturelles mais aussi celle des territoires des confins tels que les pôles, les outremer ou l'espace, ce nouvel eldorado économique et technologique.

Ce choix créerait aussi les conditions de l'émergence d'un « citoyen monde », tel que le définit Étienne Balibar dans ses traités consacrés à la « *cosmopolitique* ». Une citoyenneté nouvelle, supranationale, qui dénierait aux seuls gouvernements l'organisation géopolitique du monde.

Pour étroit et utopique qu'il soit, ce chemin est le seul à concilier altérité, justice sociale et climatique. ●

MONDIALISATION

« Les frontières sont inégalement infranchissables »

Spécialiste de relations internationales, **BERTRAND BADIE*** s'interroge sur la pertinence et l'efficacité des lignes de séparation entre États dans le contexte actuel.

Propos recueillis par **Olivier Doubre**

Journaliste.

▶ Bertrand Badie est l'auteur de nombreux ouvrages de géopolitique et sur les relations internationales. Depuis 2007, il dirige avec Dominique Vidal, spécialiste du conflit israélo-palestinien, la série *L'État du monde* (La Découverte, dès l'an prochain aux éditions des Liens qui libèrent), qui, chaque année, recense les tensions à travers le globe, les concurrences économiques, les problèmes écologiques, les différents conflits et jeux d'influence entre ex-empires, États et autres fédérations. Il est l'un des chercheurs français les plus pertinents pour analyser la notion de frontière, à l'heure de la mondialisation et d'un ordre international devenu multipolaire.

La définition de la frontière a évolué avec le temps. Comment s'est-elle renouvelée ces dernières décennies ?

Bertrand Badie : Il faut d'abord rappeler que la frontière n'a pas existé de toute éternité : c'est un construit de l'histoire. Et d'une histoire en particulier qui est d'abord celle de l'Europe post-féodale, c'est-à-dire à une époque où il s'agissait de dépasser le modèle, tenu désormais pour inefficace, d'une spatialisation incertaine, enchevêtrée, hiérarchisée par le jeu des vassalités. C'est ce qui s'est produit dans le contexte de la Renaissance et fut justement l'invention d'une territorialisation rigoureuse du politique, qui faisait de la frontière la marque absolue de l'autorité de l'État en construction.

Cette invention de la frontière rompt non seulement avec le passé féodal, mais simultanément aussi avec d'autres passés, qui étaient ceux des histoires impériales. En effet, le propre d'un empire est de ne pas avoir de frontières, mais des *limes*, des marges successives, ou des marches. Ce qui conserve une certaine pertinence aujourd'hui, puisqu'on voit bien que tous les États contemporains issus

d'une histoire impériale (qu'il s'agisse de la Russie, de la Turquie, de la Chine ou d'autres encore) sont marqués par cette incertitude persistante quant à leur bornage.

Nous voyons bien aujourd'hui avec l'affaire ukrainienne que la notion formelle et institutionnelle de frontière n'a pas sa pertinence, ou du moins qu'elle est tout à fait relative. Il y a donc eu un moment fort d'invention, le Moyen Âge, qui a abouti sur le plan politique à ce que nous appelons dans notre jargon « le système westphalien », c'est-à-dire à cette carte de l'Europe très nettement dessinée, dont la « paix de Westphalie » va être un moment privilégié d'expression, même si ce n'est pas le seul (1).

C'est aussi de cette invention de la frontière que dérive la volonté de rectifier les séparations, qui désormais laisseront la place à un ordre rectiligne de délimitations des territoires, se substituant alors à la logique d'enchevêtrements et d'enclaves héritée de la féodalité. C'est alors qu'apparaît la figure rayonnante de Vauban, « l'homme des remparts », qui croyait justement qu'en tirant au cordeau les séparations entre États on pourrait créer un ordre international de coexistence durable. Aujourd'hui, formellement, ces frontières issues de la Renaissance demeurent en partie, mais elles ont eu l'ambition de s'universaliser, jusqu'en Afrique, en Asie ou sur le continent américain. Avec un droit international qui reste articulé totalement à cette idée de frontière telle qu'on l'a inventée en Europe à la Renaissance.

Le concept n'a-t-il pas évolué, toutefois ?

En effet, l'histoire ne s'est pas arrêtée là ! La technologie a évolué, les comportements sociaux ont évolué, et surtout la mondialisation est passée par là. Aujourd'hui, dans notre monde globalisé, intercommunicant et donc largement despatialisé, la frontière n'a plus du tout le même sens. Mieux, alors qu'elle était une institution claire, et même quasiment univoque, elle s'est chargée d'ambiguïtés. J'en distinguerai principalement trois.

La première ambiguïté est qu'il est infiniment plus facile qu'autrefois de franchir des frontières. Peut-être pas au sens physique du terme, mais en tous les cas au sens virtuel : les ondes, les images, donc les idées, les imaginaires, les sentiments traversent les frontières sans qu'aucun douanier ne puisse les arrêter. Cela bouleverse profondément l'ordre politique puisque, autrefois, celui-ci reposait sur des

« Aucun douanier n'arrête les ondes, les idées, les imaginaires... »



Bertrand Badie
Professeur émérite des universités, à Sciences Po-Paris en particulier.

* Dernier livre paru : *Les Puissances mondialisées*. *Repenser la sécurité internationale*, Odile Jacob, 2021. Pour notre sujet, on pourra aussi se référer à d'autres de ses nombreux livres, comme *Nous ne sommes plus seuls au monde*. *Un autre regard sur « l'ordre international »* [La Découverte, 2016] ou *La Fin des territoires* [Fayard, 1995].



▲ Des boules végétales ornant un mur à Calais.

gouvernants qui détenaient le monopole des autorisations et des droits de franchir une frontière, en délivrant des visas à leurs gouvernés selon leur seule appréciation ou leur bon vouloir. Et c'est aussi le cas, on le sait bien aujourd'hui, pour les capitaux : un investisseur, un individu ou même un narcotraffiquant peut faire franchir les frontières même à de gros montants, très facilement.

J'ai employé à dessein le terme « bouleversant » car la frontière organisait jadis un monde qui faisait du principe de souveraineté, de coexistence et de compétition la base même de l'ordre international. Ces trois principes se voient détrônés par un autre que nous maîtrisons mal : celui d'interdépendance. Et dans un monde où l'interdépendance l'emporte sur la souveraineté, que reste-t-il aux frontières pour pouvoir s'affirmer ?

Enfin, la troisième source de dépassement provient du fait que nous entrons dans un monde de globalité, c'est-à-dire où les vrais défis ou la vraie sécurité ne sont plus nationaux mais bien globaux. Si le covid-19 frappe des millions de personnes, ce ne sont pas les frontières qui vont l'arrêter ! Ni la coexistence de 193 politiques nationales s'exprimant à l'ONU. Quant à l'urgence climatique, c'est exactement pareil : la frontière ne joue aucun rôle sur ce point. Il n'y a que les douaniers français qui ont réussi à arrêter le nuage radioactif de Tchernobyl aux frontières de l'Hexagone !

Les frontières ne paraissent donc plus en mesure de répondre à leurs fonctions classiques. Après le cycle des décolonisations, parvient-on enfin à solder, sur ce point,

l'héritage des grands empires coloniaux européens qui ont, là aussi, tracé au cordeau les frontières de ces États alors sous domination européenne ?

Étrangement, ces frontières totalement imposées, arbitraires, nées de rapports de force anciens entre puissances extra-contininentales, ne font pas l'objet de beaucoup de contestations. J'ai toujours été frappé par le fait qu'en Afrique, par exemple, il n'y a eu que très peu de guerres interétatiques. Les conflits en Afrique sont pour la plupart infra-étatiques. Et s'il y a eu parfois des tentatives de sécessions territoriales, elles ne sont pas tant dues à des questions de tracés anciens de frontières qu'à certaines déstabilisations internes à des États, comme au Soudan, avec la sécession du Sud-Soudan, entre l'Érythrée et l'Éthiopie, en Somalie...

Cela montre finalement qu'il ne s'agit pas vraiment de litiges frontaliers tels que nous les entendons habituellement ; c'est souvent bien plus complexe. Je dirais même qu'il s'agit davantage de réinterprétations sociales de la frontière et de sa fonction que de la contestation d'un simple tracé. On voit souvent une gestion empirique des frontières en Afrique, avec des stratégies de contournement ; ou l'apparition de commerces transfrontaliers, d'échanges, de tractations, voire de trafics... Il y a donc là une réutilisation sociale de la frontière qui défie les canons classiques du droit international public.

En quoi les frontières peuvent-elles être considérées comme une arme politique pour les États ? Que protègent-elles et qui ?

Cette question appelle des réponses apparemment contradictoires, et il faut essayer de réfléchir à cette contradiction. La frontière est à la fois un instrument d'affirmation et un instrument de repli. Tout d'abord, un instrument d'affirmation ►►

[1] Traités de paix signés à Münster (aujourd'hui en Allemagne) en 1648, qui mettent notamment fin à la guerre de Trente Ans entre le Saint Empire romain germanique et plusieurs États allemands protestants. Ils fondent un nouvel ordre international entre États européens, délimités par des frontières plus claires.

« Aujourd'hui, la frontière anime davantage de desseins de repli que de conquête. »

» puisque, depuis la Renaissance, le projet privilégié des princes était de repousser les frontières le plus loin possible afin d'agrandir leurs territoires. Il y avait ainsi un « appétit territorial » qui correspondait à la ressource inégalable que constituaient autrefois le territoire et sa superficie. Cela a ainsi banalisé ce qu'on appelait les guerres de conquête ou d'annexion, avec l'idée sous-jacente que seul le rapport de puissance compte : quand vous devenez plus fort que le voisin, vous essayez sinon de l'absorber, du moins de rectifier en votre faveur la séparation frontalière. Cet aspect n'a pas disparu aujourd'hui, mais il est, je crois, en assez forte régression : les appétits de conquête se font plus rares et ils touchent davantage les anciens empires (on pense ici à la Russie) que l'ensemble des États. Notamment parce que nombre de ceux-ci se sont mis à considérer que les appétits territoriaux étaient plus coûteux que rentables, d'une part, et même à penser, d'autre part, que l'ampleur territoriale n'était pas forcément un avantage et pouvait même être un boulet, comme l'avait déjà très justement remarqué l'économiste britannique Susan Strange à propos de l'URSS.

Ensuite, la frontière anime peut-être davantage de desseins de repli que de conquête, c'est-à-dire à la fois d'embastillement et d'affirmation de sa souveraineté. Aujourd'hui, ce qui vient à l'esprit en ce sens, c'est la « protection » – avec beaucoup de guillemets ! – contre les flux migratoires. Ainsi sont apparus ces fameux « murs », comme entre le Mexique et les États-Unis, ceux que les Espagnols ont construits entre le Maroc et les enclaves de Ceuta et Melilla, et bien d'autres, notamment aux limites de l'Union européenne... Or, il faut comprendre là à quel point la frontière se trouve recyclée dans sa fonction, car ces stratégies de repli doivent être interprétées dans plusieurs directions. Souvent, à l'origine du repli, il y a le mécanisme identitaire, avec ces discours tenus par exemple en Pologne ou en Hongrie sur le « risque d'islamisation » de l'Europe. Mais, sans tomber dans la radicalité identitaire, ce peut être tout simplement aussi un repli égoïste, c'est-à-dire le refus de partager, comme on le voit un peu partout sur la planète, surtout dans le monde dit développé.

Il peut également y avoir le repli sécuritaire, multipliant les contrôles aux frontières pour protéger sa sécurité. Ce qui est d'ailleurs, sociologiquement et politiquement, absurde puisqu'on sait bien que l'insécurité est un phénomène qui transcende toujours les frontières. Je parlais des insécurités globales, notamment climatique et sanitaire : ce ne sont pas les frontières qui vont les arrêter ! Car toute une série de menaces germent à l'intérieur même des États, contre lesquelles les frontières n'ont aucune influence. À commencer par les actes terroristes qui, pour beaucoup, ont été perpétrés par des individus vivant sur le territoire national.

Ces trois types de repli (identitaire, égoïste, sécuritaire) sont en réalité trois leurres, ou trois illusions, très en vogue auprès des opinions publiques qui se plaisent à y croire, et dont je me demande souvent si leur mise en avant démagogique dans les discours politiques ne dissimule pas finalement une attitude plus cynique de la part des autorités : si les frontières venaient à disparaître, c'est leur propre autorité qui serait remise en cause.

Dans le sens où, *in fine*, nos autorités étatiques sont angoissées à l'idée de perdre leurs pouvoirs régaliens au profit d'une gouvernance globale. Car on sait bien qu'il est beaucoup plus efficace de lutter, par exemple, contre la pandémie de covid-19 au moyen d'une gouvernance globale, qui serait remise entre les mains d'agences spécialisées, à l'instar de l'OMS. Ce serait une considérable déperdition de pouvoir pour ces dirigeants étatiques, lesquels raniment donc la fiction – et l'inefficacité – des frontières pour se redonner du pouvoir : cela a donné la « guerre » des masques, des tests, des vaccins, et tout ce à quoi nous avons assisté ces deux dernières années.

Peut-on penser que les frontières n'ont aujourd'hui qu'une fonction discriminante, selon votre nationalité (ou la couleur de votre passeport), dans le sens où les Européens ou les Nord-Américains passent aisément la plupart des frontières, tandis qu'un ressortissant d'un pays du Sud a bien peu de chances d'en franchir une ?

Tout à fait. Je dirais que les frontières sont inégalement infranchissables. On l'a vu tout récemment avec la crise ukrainienne, quand les barrières se sont levées très rapidement pour accueillir les réfugiés ukrainiens (ce qui était en soi tout à fait positif), mais abaissées tout aussi vite dans le cas d'un étudiant africain qui résidait à Kyiv ou à Kharkiv. Et le départ de l'armée états-unienne d'Afghanistan en août dernier a suscité des peurs énoncées ouvertement sur le risque massif d'arrivées de réfugiés, quand six mois plus tard, devant l'agression russe en Ukraine, on a entendu, de toutes parts, même des plus inattendues, tant de discours enflammés et solidaires sur notre devoir d'accueillir les Ukrainiens !

Ce type de réaction laisse, d'un certain point de vue, apparaître les vraies frontières, invisibles celles-là, qui relèvent plus du « choc des civilisations » de Samuel Huntington (2) que celles du droit international public. Le paradoxe est que, s'il n'y a pas de véritable « choc » de civilisations (puisqu'elles ne sont pas destinées à s'affronter), le risque augmente à force de le répéter, dans une sorte de prophétie autoréalisatrice. Et nous y sommes aujourd'hui, de fait, de plus en plus confrontés.

Aussi, diriez-vous que la frontière est finalement d'abord une question de perception ?

C'est de toute façon une question de perception ! Parce que les vraies frontières, et je dirais les plus redoutables d'entre elles, sont de toute façon dans les esprits des personnes : cet *a priori* qui rejette notamment ceux d'une religion différente – on en a peu parlé, mais les Ukrainiens sont aussi chrétiens, alors que les Syriens sont pour une très grande part musulmans. Voilà les véritables frontières ! Mais il y a certainement pire : celles que j'appellerais les frontières « impossibles ». C'est-à-dire tous ces peuples auxquels on refuse une frontière. Et je pense ici, en premier lieu, aux Palestiniens.

Le cas du peuple palestinien est tout à fait remarquable parce que tous les aménagements qui ont été réalisés refusent, dans une sorte de contre-pied total, toute idée de véritable frontière, au bénéfice de « fausses frontières ». Telles la Cisjordanie et ses divisions imposées par les Israéliens en différentes zones, qui ne s'appliquent à peu près qu'aux seuls Palestiniens. On voit bien là non seulement les logiques de repli dont je parlais auparavant, mais aussi la négation du droit de l'autre à avoir son propre repli, c'est-à-dire son propre espace, ou son espace propre. Donc une frontière. C'est aussi le cas des Tchétchènes, ou encore des Kurdes. ○

(2) Intellectuel néoconservateur et professeur à Harvard, Samuel Huntington prédit, dans un essai éponyme paru en 1996 aux États-Unis, ce supposé « choc » à venir, après la chute de l'URSS et du rideau de fer. Il énonce ainsi, dans cette théorie chère aux réactionnaires, les nouveaux « dangers » d'un monde multipolaire fait d'affrontements désormais civilisationnels, identitaires et religieux.

DES FRONTIÈRES EN PERPÉTUELLE REDEFINITION

ZAID AL-OBEDI/AFP

▲ Une rivière asséchée dans la région d'Al-Hadar au nord de l'Iraq.

Couper les cartes

Sous une apparence « naturelle », les frontières ne sont qu'artifices. Fruit de jeux de pouvoir, elles façonnent les imaginaires.

Nephtys Zwer

Chercheuse en histoire et culture des pays de langue allemande.

Philippe Rekacewicz

Géographe, cartographe et information designer.

Sur les fonds de carte, une même ligne fine trace le contour des continents et celui des découpages politico-administratifs. Les frontières interétatiques se trouvent ainsi naturalisées. Pourtant, les frontières sont des artifices et ce sont justement les cartes qui ont rendu possible un découpage symbolique du globe [1]. Cette pratique du découpage est même ancienne : avec les traités de Tordesillas (1494) et de Saragosse (1529), la Castille et le Portugal se sont partagé le monde le long des lignes imaginaires de deux méridiens, l'un mordant sur le Brésil, l'autre coupant le Pacifique sur sa longueur. L'espace maritime et aérien est quadrillé de frontières fictives sujettes à disputes. Le découpage en secteurs de l'Antarctique n'a pas réglé la question des revendications territoriales ou, plutôt, les a motivées. Ces décisions arbitraires, bien que pratiques, nous imposent la logique d'une territorialisation politique du monde.

La tyrannie de la frontière ligne

Plaquer la frontière politique sur des limites prétendues « naturelles », une ligne de crête ou un cours d'eau, ne sert qu'à prétendre à la légitimité spatiale d'une autorité politique quelconque [2]. L'instrumentalisation de l'histoire des peuplements sert la même justification.

Depuis les traités de Westphalie (1648), les États-nations exercent leur souveraineté sur un territoire délimité par une ligne tracée d'abord sur le papier, ce que font notamment les traités de paix qui fixent le sort de millions d'êtres humains [3]. Les conférences et traités de paix sont autant de redécoupages du monde par un pouvoir investi d'une autorité symbolique dont le discours performatif « *produit à l'existence ce qu'il énonce* » [4]. Les puissances coloniales se sont ainsi partagé le monde autour d'un bureau, s'attribuant des possessions fictives qu'il s'agissait de concrétiser sur un terrain inconnu et un espace humain

ignoré, par l'occupation et le bornage. La « frontiérification » du continent africain est un héritage territorial endossé par les populations après la décolonisation [5].

La frontière est autant le produit d'enjeux géopolitiques qu'elle est elle-même productrice de l'imaginaire national, du sentiment d'identité nationale, donc d'une réalité culturelle et sociale. La silhouette du pays est devenue lieu de mémoire au même titre que l'hymne national. Quand les aléas des événements contredisent cette construction, l'historiographie officielle invente un mythe fondateur [6].

Ces jeux de pouvoir ne peuvent être envisagés sans la carte, image du monde et guide de nos actions. Ces frontières tyranniques se disputent, se décident et se reconnaissent. Elles sont autant le fruit des guerres que leur cause. Les grandes institutions internationales, pas plus que Google, n'engagent d'ailleurs leur responsabilité à propos des cartes qu'elles produisent.

“ Les puissances coloniales se sont partagé le monde autour d'un bureau. ”

Les lignes sur les cartes, avant de légitimer des possessions territoriales, montraient plutôt des pistes, des sentiers, des cheminements. Elles étaient tracées dans le sable ou chantées, telles les lignes de chant autochtones. Les cartes étaient utiles au quotidien, car l'être humain a besoin de décomplexifier et de représenter le monde pour ne pas s'y perdre. Mais parce qu'il est un animal faible et craintif, il va le simplifier à outrance. Dans tous les domaines, il le pensera de façon binaire : le dedans/le dehors, le familier/l'étranger, l'admis/le tabou, les femmes/les hommes... avec une assignation spatiale spécifique et une barrière entre les deux, dont le

franchissement est fortement codifié. Pourtant, comme dans le *genkan* des maisons japonaises – l'endroit après la porte d'entrée dans lequel vous retirez vos chaussures –, il s'agit toujours de lieux de passage. Les limites, en réalité, sont faites pour être franchies.



1



2



3

▲ Réalités frontalières à Swinoujscie, ville côtière du nord-ouest de la Pologne, sur sa frontière avec l'Allemagne. Photos : Nephtys Zwer, mars 2022.

1. La porte de la promenade transfrontalière Swinoujscie-Heringsdorf (Ahlbeck) inaugurée en 2011 témoigne de l'amitié entre les deux pays. La frontière acceptée réciproquement symbolise la paix entre les parties mais peut un jour être remise en question.

2. Un marché permanent (« marché aux Allemands » ou « marché aux Polonais », selon les points de vue) s'étire sur plusieurs kilomètres le long de la rue principale.

3. Alors que la frontière politique entre les deux pays est dématérialisée, une barrière sanitaire a été érigée par les autorités allemandes jusque sur la plage. Ce dispositif (contesté) est censé arrêter la propagation de la peste porcine africaine par des sangliers venus de Pologne. Mais quel type de barrière arrête durablement un virus ?

Union européenne et États associés...

« Zone tampon » : Pays ayant accepté d'installer des camps sur leur territoire pour « regrouper » les voyageurs-migrants

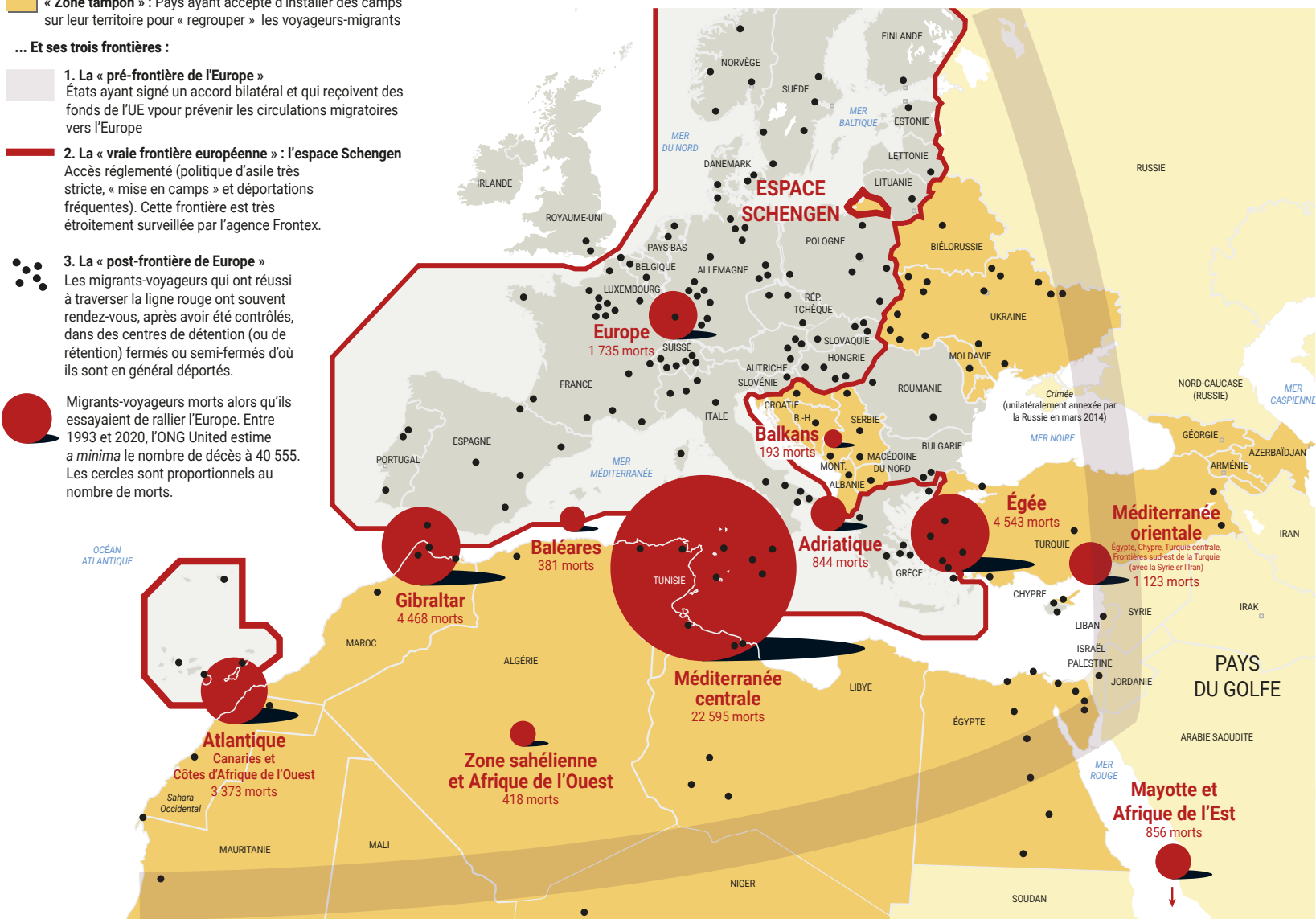
... Et ses trois frontières :

1. La « pré-frontière de l'Europe »
États ayant signé un accord bilatéral et qui reçoivent des fonds de l'UE pour prévenir les circulations migratoires vers l'Europe

2. La « vraie frontière européenne » : l'espace Schengen
Accès réglementé (politique d'asile très stricte, « mise en camps » et déportations fréquentes). Cette frontière est très étroitement surveillée par l'agence Frontex.

3. La « post-frontière de l'Europe »
Les migrants-voyageurs qui ont réussi à traverser la ligne rouge ont souvent rendez-vous, après avoir été contrôlés, dans des centres de détention (ou de rétention) fermés ou semi-fermés d'où ils sont en général déportés.

Migrants-voyageurs morts alors qu'ils essayaient de rallier l'Europe. Entre 1993 et 2020, l'ONG United estime à minima le nombre de décès à 40 555. Les cercles sont proportionnels au nombre de morts.



►► La « barrière de séparation » entre Israël et la Palestine – dont la construction a débuté en 2002 – est un mur de 8 à 10 mètres de haut aux abords de Jérusalem, Qalqiliya et Tulkarem, et une bande grillagée et militarisée sur le reste du tracé. Elle s'éloigne par endroits de la ligne verte de 1949, parfois de plusieurs dizaines de kilomètres, ce qui entraîne l'accaparement de nombreuses terres palestiniennes. Elle englobe par ailleurs l'essentiel des colonies juives illégales.

Le mur de Jérusalem est un exemple paradigmatique des enjeux qui se cachent derrière ce choix de société : Israël applique au territoire une logique belliste pour prévenir (ou restreindre) l'intermobilité avec sa voisine palestinienne alors que l'espace vécu est fait d'échanges de tous ordres. Il suffit de se promener dans la vieille ville pour comprendre toute la violence d'une assignation spatiale plaquée sur ce monde cosmopolite. Jérusalem-Est fait partie du territoire palestinien, mais 220 000 colons juifs israéliens y résident.

La Ville sainte se retrouve encerclée par un mur de béton flanqué de miradors.

La carte page 9 montre la sinuosité de son tracé, qui crée des enclaves et des enclaves. Les habitant·es des villages alentour se retrouvent coupé·es des lieux de leurs activités économiques et sociales. Pour travailler, se soigner,

“ La « barriérisation » du monde semble en marche. ”

cultiver ses terres ou aller à l'école, la population doit entreprendre de longs trajets de contournement, faire la queue aux check-points, accepter des contrôles arbitraires, et souvent des humiliations, et demander des autorisations. Ce mur de ségrégation va à l'encontre de la réalité des usages et de la vie des êtres humains, détruit les écosystèmes et l'économie locale [13].

Pendant que l'attention se focalise sur ce mur qui contrevient au droit international, Israël poursuit une

politique d'accaparement, de colonisation et d'annexion sur le reste du territoire palestinien [14]. À ce jour, 30 000 Palestiniens travaillent dans les colonies juives.

L'enclavement de Jérusalem affecte 40 000 personnes qui payent leurs impôts sans bénéficier de services publics décents, comme à Qalandiya ou Shuafat. Le découpage territorial est aussi une arme de la guerre des ventres, la concurrence démographique entre les deux principales parties faisant rage. Quant à la confusion israélienne entre nationalité, identité et religion, dans un pays dont 20,8% de la population est arabe, elle trace dans les esprits la pire des ségrégations, celle entre humains.

L'Europe des trois frontières

Comment figurer sur une carte les migrations en renonçant à la flèche qui induit trop évidemment l'idée « d'invasion » ? Ce défi nous oblige à changer de perspective. La frontière est un élément de la géographie qui contrarie les circulations humaines. En Europe, elle est conçue comme un dispositif défensif

► Philippe Rekacewicz, « Mourir aux portes de l'Europe », 2020.

« protégeant » l'espace Schengen qui la transforme en un piège mortel. L'Union européenne, par sa politique (de restriction) migratoire accepte tacitement la mort (pour ne pas dire le meurtre) de milliers d'êtres humains obligés de choisir des chemins dangereux pour se déplacer, puisqu'on leur interdit de le faire par les voies légales et régulières. Plus qu'une barrière frontalière, c'est tout un « dispositif frontalier » qui s'étend bien au-delà – de part et d'autre – de la limite Schengen, et c'est ce que nous essayons de rendre visible avec notre approche cartographique (voir ci-contre).

À partir des premières expérimentations visuelles réalisées au début des années 2000 par Olivier Clochard, du laboratoire Migrations internationales, espaces, sociétés (Migrinter), à Poitiers, sur la base des données recueillies par l'ONG néerlandaise United (15), nous voulions figurer les conséquences tragiques de cette logistique frontalière complexe mise en place par l'UE pour « se protéger » des « vagues migratoires ».

“ En Europe, la frontière est conçue comme défensive. ”

Cette carte est régulièrement mise à jour et, à chaque fois, il nous faut ajouter des points noirs et grossir les cercles rouges. Les chiffres sont sans doute sous-estimés, de nombreuses personnes disparaissant sur les routes de l'exil sans laisser de traces. Seuls les décès connus figurent sur la carte, qui n'est donc qu'une représentation *a minima* de cette hécatombe, longtemps ignorée et passée sous silence, conséquence directe des choix politiques de l'Europe, qui a progressivement installé ses « filets de protection ». Elle l'a fait, non seulement sur l'ensemble de son territoire, mais aussi bien au-delà...

De Nouakchott à Tripoli en passant par Niamey et Agadir, l'Europe s'est dotée d'une large « pré-frontière ». Au cœur du désert, déjà, mandatées par l'Europe, les polices et les gendarmes contrôlent, refoulent ou arrêtent, et regroupent les migrant-es dans des camps semi-ouverts ou fermés. Le danger est encore au rendez-vous pour qui passe les mailles de ce premier filet et arrive à la « frontière », de loin la plus mortelle, bien qu'elle soit on ne peut plus légale et officielle : il s'agit tout simplement de la frontière dite « Schengen ». Au-delà, celles et ceux qui réussissent à passer cette ligne

rouge seront attendus aux points noirs, dans les camps de rétention, après avoir été repérés, contrôlés et finalement arrêtés, n'importe où dans l'espace Schengen. C'est la « post-frontière ».

La carte fait apparaître le processus de transformation de la frontière, qui, selon Didier Bigo et Elspeth Guild, se « pixélise » (16). Originellement linéaire, elle se dilue dans l'espace de telle manière qu'elle se superpose à (ou se confond avec) l'ensemble de l'espace Schengen et bien au-delà : la frontière est partout puisqu'on exerce des contrôles de « nature frontalière » en n'importe quel point du territoire. ●

(1) Sur le pouvoir performatif de l'énoncé cartographique, qui fabrique littéralement notre réalité, voir *Cartographie radicale. Explorations*, Nephys Zwer et Philippe Rekacewicz, Dominique Carré/La Découverte, 2021.

(2) Lire *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Anne-Laure Amilhat Szary, PUF, 2015.

(3) « Westphalien (État, diplomatie, frontière...) », post-westphalien », Jean-Benoît Bouron, in glossaire de Géoconfluences.

(4) *Langage et pouvoir symbolique [Ce que parler veut dire]*, 1982], Pierre Bourdieu, Fayard, 2001.

(5) La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) réunie au Caire le 21 juillet 1964 décidait que « tous les États membres s'engagent à respecter les frontières existant au moment où ils ont accédé à l'indépendance ». Lire aussi *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Achille Mbembe [2000], La Découverte, 2020.

(6) Sur la construction de l'identité nationale israélienne, voir par exemple *Comment la terre d'Israël fut inventée. De la Terre sainte à la mère patrie*, Shlomo Sand, Flammarion, 2012.

(7) Voir la typologie de l'horogénèse (genèse des frontières) dans *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Michel Foucher [1988], Fayard, 1991.

(8) « Qu'est-ce qu'une frontière ? » dans *La Crainte des masses. Politique et philosophie avant et après Marx*, Étienne Balibar, Galilée, 1997.

(9) *Anthropogéographie. Grundzüge der Anwendung der Erkunde auf die Geschichte*, Friedrich Ratzel, Engelhorn, 1899. Cité par Federico Ferretti dans « À l'origine de l'idée de "frontières mobiles" : limites politiques et migrations dans les géographies de Friedrich Ratzel et d'Élisée Reclus ».

(10) Lire *Atlas critique de la Guyane*, Matthieu Noucher et Laurent Polidori, CNRS Éditions, 2020.

(11) Lire « Imaginaires nationaux et post-nationaux du lieu », Bernard Debarbieux, dans *Communications*, vol. 87, n° 2, 2010, p. 27-41. Pour Michel Foucher, la frontière est garante de l'État-nation. Lire *Le Retour des frontières*, CNRS Éditions, 2016.

(12) Lire *Géopolitique des frontières. Découper la terre, imposer une vision du monde*, Anne-Laure Amilhat Szary, Le Cavalier Bleu, 2020.

(13) Lire, *Frontières*, Anne-Laure Amilhat Szary et Grégory Hamez, Armand Colin, 2020.

(14) Lire « En Palestine, trois formes d'accaparement du territoire », Johanna Schreiner, visionscarto.net, 16 août 2020.

(15) Elle fédère et coordonne un réseau international d'organisations locales qui scrutent les rapports et les signalements de presse.

(16) *La Mise à l'écart des étrangers. La logique du visa Schengen*, Didier Bigo et Elspeth Guild, L'Harmattan, 2003.

L'expertise de la rédaction sur tous les fronts !

Les derniers exemplaires de nos hors-séries à retrouver **uniquement** sur le kiosque en ligne.



Dès 4,99€
Frais de port offerts tout l'été !

Rendez-vous sur
POLITIS.FR - rubrique KIOSQUE
www.politis.fr/editions

Cayes Sapodilla

Ces petites îles sablonneuses sont considérées comme faisant partie des eaux territoriales du Belize, mais le Guatemala et le Honduras les revendiquent également.

Ukraine


La Russie et l'Ukraine sont en conflit depuis l'annexion de la Crimée par la Russie, en 2014. Aujourd'hui, les deux pays sont en guerre ouverte après l'invasion russe des régions de Donetsk et de Lougansk, deux zones séparatistes pro-russes dans l'est de l'Ukraine.


Kosovo


Depuis sa déclaration d'indépendance en 2008, le Kosovo est toujours contesté par la Serbie et n'est reconnu ni par l'ONU ni par l'Union européenne.

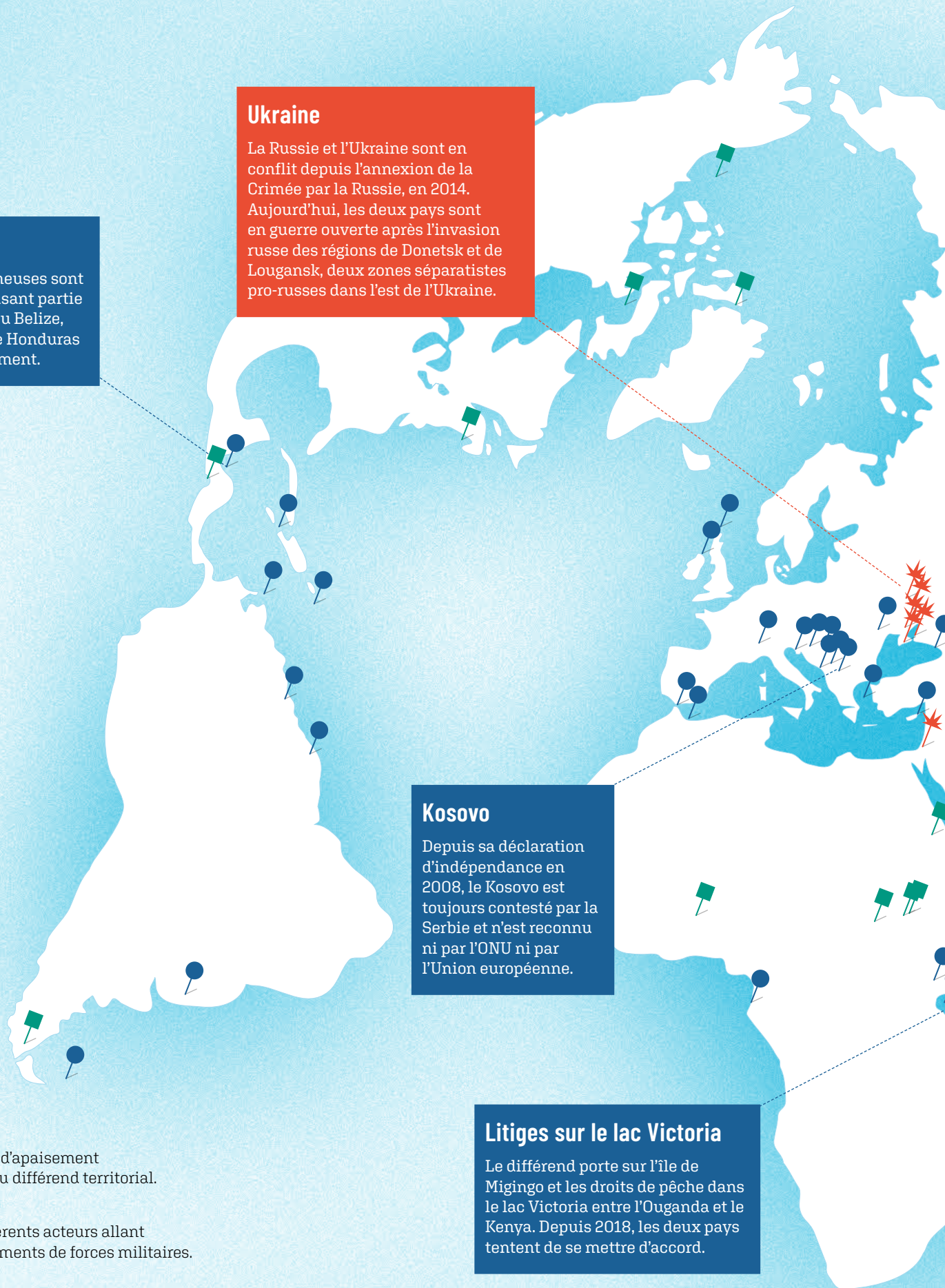
Litiges sur le lac Victoria

Le différend porte sur l'île de Migingo et les droits de pêche dans le lac Victoria entre l'Ouganda et le Kenya. Depuis 2018, les deux pays tentent de se mettre d'accord.

 Dialogue et volonté d'apaisement pour la résolution du différend territorial.

 Tensions entre différents acteurs allant jusqu'à des déplacements de forces militaires.

 Guerre ouverte entre plusieurs protagonistes sur des différends territoriaux.



Chine et Taïwan

Les deux gouvernements prétendent qu'il n'y a qu'une seule Chine et se réclament chacun comme étant le seul pays légitime depuis 1949. La Chine considère Taïwan comme une province séparatiste qui doit être réintégrée.

Les zones frontalières floues

Les conflits territoriaux ont toujours existé, sur des terres du monde entier. Une centaine sont en cours aujourd'hui, dont certains se sont transformés en conflits militaires.

Maxime Reynié
et Adrien Chacon

Conflit en mer de Chine méridionale

Cette zone revendiquée par la Chine, Taïwan, le Vietnam, les Philippines, la Malaisie, Brunei et l'Indonésie est devenue un point chaud, du fait de sa militarisation par la Chine.

Le conflit du Cachemire

Ce conflit est lié à des différends frontaliers dans la région du Cachemire entre l'Inde et le Pakistan, et la Chine dans une moindre mesure depuis soixante-dix ans. Il s'agit d'une des zones les plus militarisées au monde.

Île de Diego Garcia

Diego Garcia est un atoll confisqué en 1965 à l'île Maurice par le Royaume-Uni, qui le loue à l'armée américaine. Une résolution non contraignante de l'ONU a demandé en 2019 que le territoire soit rendu à Maurice.

Guerre du Tigré

Une guerre civile d'une « extrême brutalité », selon l'ONU, oppose le gouvernement éthiopien à différents groupes armés depuis novembre 2020.

3 000 km (équât.)

STRATÉGIES

L'omniprésence des passés coloniaux

Les grandes puissances continuent d'essayer d'ajuster à leur avantage les frontières de leurs anciennes possessions.

Étienne Cassagne

Journaliste.



Palestine, Syrie, Irak, Mali, Tchétchénie, Yougoslavie, Rwanda, Arménie, Érythrée, Soudan, Sahara occidental, etc. Et maintenant l'Ukraine... Dans le sillage des guerres mondiales soldant les comptes des grands empires vacillants, voilà les peuples et les Nations émergentes rattrapés les uns après les autres par la guerre, toujours au nom de la frontière.

À l'été 2014, c'est sur un monticule de sable désertique qu'un pantin anonyme de l'organisation terroriste dite « État islamique » (EI), à cheval sur un territoire censé diviser la Syrie et l'Irak en vertu des accords Sykes-Picot (1916), liquidait symboliquement un monde dominé par la civilisation européenne. En plantant ici le drapeau de la Oumma, la communauté des croyants musulmans, Daech entendait débarrasser le « pays de Cham » du joug impie des croisés, et poser les jalons d'une vision salafite de la revanche de l'histoire.

Pas celle des dominés sur les dominants – l'État islamique tentant d'imposer une dictature wahhabite sur les populations chrétiennes, chiites, yézidis, kurdes – mais celle, avançant masquée, d'une bourgeoisie sunnite revancharde, nostalgique d'un âge d'or fantasmé où les Chrétiens d'Orient courbaient l'échine et où les enfants des Alaouites de Syrie s'achetaient et se vendaient comme semi-esclaves, jusque dans les années 1960, dans les souks d'Alep ou de Damas.

À l'instar de la confrérie des Frères musulmans, fondée au Caire en 1928 par l'Égyptien Hassan el-Banna afin de lutter contre l'occupant britannique, l'EI entendait autant défier la puissance occidentale que restaurer les privilèges

d'antan, en substituant les riches notables musulmans sunnites ralliés à leur cause aux apparatchiks des États-nations issus des découpages coloniaux. Ironie de l'histoire, l'organisation terroriste alors dirigée par Abou Bakr al-Baghdadi agissait en parfaite cohésion avec certains stratèges états-uniens ou israéliens, eux aussi pressés d'en finir avec les frontières de l'ancien monde et de redécouper un « nouveau Moyen-Orient ».

Un plan américain sème la panique

Au mois de juin 2006, la publication à Washington, dans l'*Armed Forces Journal*, d'un article du colonel Ralph Peters avait ainsi semé la panique et la consternation dans les chancelleries moyen-orientales. La revue, considérée comme une voix officielle du Pentagone, y détaillait sa vision d'une région que seule une « balkanisation » totale permettrait de sortir de l'ornière. « *Alors que le Moyen-Orient a beaucoup plus de problèmes que ses frontières dysfonctionnelles – de la stagnation culturelle à l'extrémisme religieux mortel en passant par les inégalités scandaleuses –, le plus grand tabou dans la lutte pour comprendre l'échec global de la région n'est pas l'islam, mais les frontières internationales affreuses mais sacrées et vénérées par nos diplomates* », écrit Ralph Peters.

Pour le stratège états-uniens, il s'agit donc de repenser tous les pays : un grand Kurdistan, promesse jamais tenue des pays occidentaux, devait naître à cheval entre l'Irak, la Turquie, la Syrie et l'Iran. L'Arabie saoudite serait dépecée en plusieurs entités, de même que l'Afghanistan ou le Pakistan. L'Irak, durablement occupé par les États-Unis, se verrait

adjoindre deux pseudopodes longeant des deux côtés les rives du golfe Persique et recouvrant la majorité des sites pétroliers de l'Arabie et de l'Iran. Même Israël serait contraint de renoncer à ses rêves de grandeur et à se replier sur sa frontière de 1967, celle d'avant la guerre des Six-Jours.

Quant à ceux qui refusent de « penser l'impensable » en affirmant que « les frontières ne doivent pas changer », Ralph Peters précise que ces dernières « n'ont jamais été statiques. Et que nombre d'entre elles, du Congo au Caucase en passant par le Kosovo, changent encore maintenant ». Puis il ajoute, au cas où certains s'inquièteraient des bains de sang inévitables que de tels projets occasionneraient : « *Oh, et un autre sale petit secret de 5 000 ans d'histoire : le nettoyage ethnique fonctionne.* »

Mais, à l'inverse du « plan Yinon », du nom d'un article publié en 1982 par Oded Yinon, ancien fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères israélien, qui préconisait l'éclatement des puissances régionales rivales (Irak et Syrie en tête) pour garantir la survie de l'État hébreu, l'intangibilité des frontières moyen-orientales demeure pourtant défendue par la plupart des gouvernements et des puissances du Conseil de sécurité des Nations unies. Dont plusieurs membres doivent faire face à des velléités sécessionnistes, à l'image du Tibet en Chine, de la Tchétchénie ou de l'Ingouchie en Russie.

Pour acter la sécession d'un pan de territoire, à défaut d'un consensus international, autant donc la précipiter et l'obtenir par la voie des armes. En attendant, peut-être, la province rebelle du Darfour, il a ainsi fallu près de vingt ans de guerre civile pour que le Soudan éclate en deux, avec la naissance du Soudan du Sud, à la suite du référendum de 2011, un processus encouragé en sous-main par la diplomatie opiniâtre du Département d'État américain et du gouvernement



LEENAGE VIA AFP

israélien, pressé d'affaiblir un concurrent arabe et sunnite considéré comme au moins aussi dangereux que son voisin égyptien.

Au cœur même du continent européen, l'allié américain a joué la même partition pour aboutir, avec le concours de la puissance allemande, à l'explosion de la Yougoslavie au fil de près d'une décennie de guerre civile, et à la naissance de la Serbie, de la Croatie, du Monténégro, de la Macédoine du Nord, de la Slovénie, de la Bosnie-Herzégovine, et enfin du Kosovo.

Chine et Russie: des ambitions néo-impériales

Vierges de tout passé colonial au sens occidental du terme, la Chine et la Russie demeurent cependant confrontées aux mêmes dangers de partition territoriale, et oscillent entre la défense brutale de leurs intérêts stratégiques et celle de leurs ambitions néo-impériales.

Les acquis de la conquête russe des Républiques du Caucase, dont celle de la Tchétchénie, à partir du XVI^e siècle, suivie d'une occupation brutale et de deux guerres larvées de «libération», ont été définis comme une «ligne rouge» par les stratèges du Kremlin, au même titre que le statut d'État neutre ou tampon de l'Ukraine. Moscou s'accommode ainsi fort bien des frasques de l'ubuesque président tchétchène Ramzan Kadyrov, tant que le

▲ Carte de la Perse extraite de l'«Atlas nouveau contenant toutes les parties du monde» (1730), de Guillaume de L'Isle.

martyre de son peuple n'empiète pas sur la grandeur et l'intégrité de l'Empire. De même que les dirigeants russes s'arrangeaient parfaitement du président ukrainien Viktor Ianoukovitch (2010-2014), de sa corruption comme de ses frasques, tant qu'il fermait la porte de son pays à l'Union européenne et à l'Otan.

Mais voilà donc le continent européen, après le chaudron yougoslave de la décennie 1990, à nouveau rattrapé par

“ La Libye pourrait éclater en trois entités distinctes. ”

les fièvres séparatistes comme par l'éclatement des frontières.

Comme le Kosovo hier, majoritairement constitué de populations albanaises et musulmanes opposées à un pouvoir serbe et orthodoxe au moment de la guerre entre l'Otan et Belgrade de 1999, l'Ukraine s'arc-boute jusqu'au nationalisme, quitte à perdre pied à son tour sur son propre territoire. Avant l'agression militaire de Moscou du 24 février dernier, Kyiv avait déjà

manifesté son peu d'empressement à faire respecter les accords de Minsk – censés apporter la paix dans les régions russophones du Donbass – tout en faisant voter des lois, dont la dernière date de 2021, consacrant ces mêmes habitants du Donbass comme des citoyens de seconde zone, en garantissant des droits constitutionnels différents, que l'on soit «Ukrainien de souche» ou «Ukrainien d'origine étrangère». Voilà donc une nouvelle frontière «européenne» prête à voler en éclats, avec l'annexion annoncée par Moscou des régions du Donbass, même si ces dernières garderaient sans doute, en cas de victoire moscovite, leur statut autoproclamé de «Républiques indépendantes». Et celle, actée par toutes les chancelleries malgré les protestations internationales, de la péninsule de Crimée.

Balkanisation générale

Mais d'autres brasiers couvent. En Europe, la région russophone de Transnistrie, rattachée à la Moldavie, menace de basculer dans l'escarcelle de Moscou. Quant à l'Ukraine, dont l'existence même en tant qu'État est compromise par la guerre déclenchée par Vladimir Poutine, ce qu'il en reste pourrait être, à terme, partagé entre la Pologne, la Hongrie et la Roumanie.

En République démocratique du Congo, ce sont les régions orientales du Nord-Kivu et du Sud-Kivu qui demeurent convoitées par le puissant voisin rwandais, lequel vient de relancer la guerre par procuration qu'il mène à Kinshasa via ses milices stipendiées (RCD-Goma [Rassemblement congolais pour la démocratie] hier, Mouvement du 23 mars [M23] aujourd'hui), afin de faire main basse sur ses fabuleuses richesses. Tandis que la Libye, État artificiellement réuni par les colonisateurs ottomans et italiens – fiction prolongée par le colonel Mouammar Kadhafi – pourrait éclater en trois entités distinctes, le Fezzan, la Cyrénaïque et la Tripolitaine.

Mais la «balkanisation» du monde ne concerne pas uniquement les anciens territoires colonisés. Anticipé depuis plus d'une décennie par le rapport annuel prospectif publié par la CIA, l'affaiblissement global des États-nations, sur fond de revendications identitaires et de déficits budgétaires abyssaux, promet un passage de relais progressif du pouvoir des gouvernements vers les réseaux sociaux et les géants de la «nouvelle économie», principalement issus de la Silicon Valley californienne. Soit le rêve – ou le cauchemar – d'un monde global capitaliste enfin débarrassé de ces si encombrantes frontières! ●



ENVIRONNEMENT

Chassés par le climat

L'intensité du dérèglement rend certains endroits de la planète inhabitables, en particulier dans les pays du Sud. Quand s'adapter n'est plus suffisant, la migration devient la seule option.

Vanina Delmas

Journaliste.



Lors de la COP26, en 2021, le ministre des Affaires étrangères des îles Tuvalu, Simon Kofe, avait tenu un discours avec de l'eau jusqu'aux genoux pour interpeller la communauté mondiale sur les effets de l'élévation du niveau de la mer. Précision: le lieu choisi était encore un terrain sec quelques années auparavant. «*Le pire scénario serait que nous soyons obligés de nous déplacer, que nos îles soient complètement submergées sous l'océan*», déclarait-il sur BBC News.

Derrière l'opération de communication, une réalité et un désarroi vécus par les habitants de la plupart des États insulaires, en particulier les atolls, confrontés à de multiples événements liés au climat

(élévation du niveau de la mer, acidification des océans, intensification des cyclones tropicaux...) et aux pollutions dues aux activités humaines. Autant de ravages qui remettent en cause les piliers de l'habitabilité d'un territoire: terres, accès à l'eau douce, approvisionnement alimentaire, implantations, infrastructures et activités économiques. Comment vivre ou survivre dans ces conditions? S'adapter est-il encore possible? Comment appréhender la disparition de territoires entiers?

«*Aujourd'hui, nous comprenons que l'enjeu principal est l'habitabilité de la planète, mais cette prise de conscience n'a eu lieu que dans la dernière décennie*, indique le philosophe Dominique Bourg. *L'une des zones les plus peuplées*

actuellement, située autour des tropiques, deviendra l'une des plus difficilement habitables ces prochaines années. Nous devons faire face à un défi gigantesque, imminent, avec une humanité obtuse. Sans la solidarité internationale, nous n'y arriverons pas.»

Alarmes

Les trois rapports nourrissant la sixième évaluation du Giec, attendue à l'automne, ont été catégoriques: nous n'avons jamais été aussi proches d'atteindre des points de basculement [l'effondrement total des calottes glaciaires, pouvant engendrer la hausse du niveau de la mer de dizaines de mètres; le dégel du permafrost, la transformation de l'Amazonie en savane...]. Le ton des scientifiques est

de plus en plus alarmiste car, pour espérer limiter le réchauffement à 1,5 °C, les émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent atteindre leur maximum avant 2025, puis être réduites de 43% d'ici à 2030 par rapport à 2019.

Le changement climatique n'a pas de frontières, et pas encore de limites efficaces. En mai 2020, une étude dans la revue américaine *Proceedings of the National Academy of Sciences* montrait que, selon les scénarios, un à trois milliards de personnes vivraient en 2070 hors de la « niche climatique », ce cocon qui a permis à l'humanité de prospérer pendant six mille ans. Les zones les plus affectées font partie des plus pauvres au monde : l'Inde, le Nigeria, le Pakistan, l'Indonésie et le Soudan. La France métropolitaine n'est pas encore concernée, mais les auteurs estiment que 240 000 personnes seraient affectées en Guyane française.

Plus récemment, une étude publiée dans la revue *Science Advances* – relayée par la Nasa – a identifié des zones qui deviendraient inhabitables dès 2050 à cause du stress thermique. Ses auteurs se sont appuyés sur deux éléments vitaux pour l'être humain : l'indice de chaleur (*heat indice*), qui combine la température de l'air ambiant et l'humidité relative, et l'indice de température du thermomètre mouillé (*wet bulb*), qui permet de mesurer la « température la plus basse à laquelle un objet peut se refroidir lorsque l'humidité s'évapore de celui-ci ». Au-delà de 35 °C, il sera quasi impossible de survivre dans certaines régions de l'Asie du Sud, le golfe Persique et la mer Rouge dès 2050 ; puis la Chine orientale, certaines parties de l'Asie du Sud-Est, le Brésil et certains États américains d'ici à 2070. Pour Dominique Bourg, le phénomène de la chaleur humide est aussi inquiétant que l'érosion côtière : « C'est comme si vous aviez une disparition de territoire : celui-ci est inhabitable pendant plusieurs mois, souvent les plus

◀ **En Birmanie, des paysans sont évacués après qu'une pluie de mousson a inondé la rizière.**

villes, notamment les plus pauvres, qui vivent ou travaillent dehors. Mais les communautés rurales sont aussi confrontées à ces sécheresses qui nuisent à leur activité agricole. « Nous accompagnons ces populations, souvent les plus pauvres et discriminées, et en particulier les femmes, pour qu'elles soient représentées dans les instances de décision des plans d'adaptation locaux. Elles discutent d'abord de ces sujets en comités villageois pour trouver des pratiques agricoles adaptées et prévoir des stocks en cas de mauvaise récolte, explique Marie Leroy, experte Climat de l'ONG Care France. Mais c'est compliqué de s'adapter à ces phénomènes météo de plus en plus imprévisibles. La plupart choisissent de migrer vers les villes pour trouver un emploi temporaire. »

Grâce au projet *When the rain falls*, lancé il y a plus de dix ans dans plusieurs pays, dont l'Inde, les ONG ont observé les liens entre changement climatique, insécurité alimentaire et migration. Parfois, seuls les hommes quittent la communauté pour trouver un emploi salarié, dans la construction par exemple ; parfois, toute la famille suit, ce qui a des impacts économiques et sociaux sur des villages entiers. « Ces migrations à l'intérieur du pays sont encore ponctuelles et saisonnières, mais elles deviendront plus durables à l'avenir », avertit Marie Leroy.

Promesses non tenues

La migration, même dans les frontières de son propre pays, même à quelques kilomètres de ses racines, n'est jamais le premier choix de vie. Mais elle devient inévitable quand il est trop tard pour s'adapter efficacement. En Afrique de l'Ouest, la côte sénégalaise est de plus en plus vulnérable, notamment dans le delta du Saloum, réputé pour son précieux écosystème de mangrove. Mais 25% de ses terres sont déjà perdues à cause de la forte salinité des eaux engendrée par la baisse de la pluviométrie, l'ensablement des vasières, les coupes abusives de bois et racines... À terme, la pénurie d'eau douce et potable menace les habitants et les cultures.

Au nord de Dakar, la ville de Saint-Louis risque de disparaître. Cet îlot sablonneux à l'altitude très basse est menacé par les inondations du fleuve et la montée de l'océan Atlantique. Les plages de la Langue de Barbarie, mince bande de sable servant de barrière naturelle, fondent. Une digue de 2150 mètres devrait être achevée prochainement, mais, pour beaucoup, elle n'empêchera ni le grignotage de la terre par les flots, ni l'effondrement des habitations. Des quartiers entiers ont déjà dû être relocalisés. « Nous avons trop artificialisé les zones côtières, le changement climatique va venir renforcer la pression anthropique

exercée depuis des décennies, c'est pourquoi le repli stratégique à certains endroits est indispensable pour protéger les communautés et laisser la place et le temps à l'écosystème de se reconstituer, explique Mélinda Noblet, docteure en science politique, spécialiste des impacts des change-

“ L'aide du Nord aux pays en développement est insuffisante. ”

ments climatiques en Afrique de l'Ouest et au Canada et chercheuse associée au CEARC/UVSQ. *Les déplacements humains dans certaines régions du monde vont devenir inévitables, car les impacts du changement climatique vont devenir trop importants du fait d'un effort global insuffisant en matière d'atténuation.* »

Les principaux blocages viennent du retard accumulé sur les études de vulnérabilité des pays en développement et d'un manque de volonté politique de la part, en premier lieu, des pays du Nord. En 2009, lors de la conférence sur le climat de Copenhague, ils s'étaient engagés à porter à 100 milliards de dollars l'aide financière versée chaque année aux pays en développement pour les soutenir dans la lutte contre le changement climatique. Une promesse loin d'être tenue : un rapport récent de l'OCDE montrait que cette aide n'avait atteint que 79,6 milliards de dollars en 2019, soit une augmentation de seulement 2% par rapport à 2018.

« Si les pays du Nord se mettent à abonder généreusement les fonds climat tout en investissant pour leurs propres transitions écologique et énergétique, cela revient à admettre qu'on est au pied du mur, alors que, globalement, les gouvernements sont dans le déni et dans une position de statu quo sur le plan politique, à part lors des COP », commente Mélinda Noblet. Marie Leroy alerte également sur l'épineux dossier des pertes et dommages, enfin mis sur la table lors de la COP26, mais aucun nouveau financement n'a été débloqué : « On se bat pour que la moitié des financements climat soient dédiés à l'adaptation des pays les plus vulnérables car il y a une vraie injustice. Mais il faut aussi accélérer sur des questions cruciales : comment allons-nous compenser financièrement les pertes économiques, en vies humaines, de territoires, notamment pour les pays insulaires ? Qu'est-ce que cela implique au niveau culturel, pour la préservation d'une identité ? » Autant de questions vitales qui ne pourront pas être évitées lors de la COP 27 en Égypte. ●

“ Nous faisons face à un défi gigantesque avec une humanité obtuse. ”

importants pour le travail agricole par exemple. La chaleur humide constitue déjà le dépassement des limites physiologiques humaines, et nous ne savons rien de ses effets sur la santé animale et végétale ! »

L'Asie du Sud souffre de plus en plus de ces températures extrêmes : au printemps 2022, plus d'un milliard de personnes ont subi des températures bien au-dessus de 40 °C, avant le début de la mousson. Les premiers touchés sont les habitants des

SUR UN FIL

Des frontières d'exce

Batailles farfelues, cailloux stratégiques, territoires en situation acrobatique...
Petit tour du monde des lignes de séparation les plus insolites.

Maxime Reynié

Journaliste.

KOUALOU, ENTRE LE BURKINA FASO ET LE BÉNIN

► Un différend frontalier oppose toujours les deux pays sur une zone triangulaire de 68 km². En 2008, il a été déclaré que le territoire était une zone neutre. De nombreux enfants nés pendant la contestation et après se sont retrouvés apatrides. En 2015, selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, le Bénin a finalement accordé des certificats de naissance dans la zone pour résoudre le problème.



L'ÎLE HANS, AU NORD DU GROENLAND

▲ Après presque quatre-vingt-dix ans de désaccord entre le Danemark et le Canada, le statut de l'île Hans a enfin été tranché le 14 juin 2022. Depuis les années 1930, les deux pays se disputent cette terre de seulement 1,3 km². La zone est devenue célèbre avec le début de la « guerre du whiskey » dans les années 1980. Régulièrement, les belligérants se rendaient tour à tour sur le rocher pour planter leur drapeau. Ils en profitaient pour déposer une bouteille d'alcool offerte à l'adversaire.

LE GLACIER DE SIACHEN, AU CACHEMIRE

▼ Ce glacier est le plus haut champ de bataille du monde. Son intérêt géostratégique le place au centre du conflit qui oppose les armées indienne et pakistanaise. Jusqu'en 2003, les deux parties échangeaient régulièrement des tirs d'artillerie, mais un cessez-le-feu conclu cette année-là a laissé peu de tâches aux soldats sur place, à part surveiller l'étendue de glace et tenter de survivre aux éléments. 97% des décès, à Siachen, sont dus aux conditions météorologiques et à l'altitude plutôt qu'à la réalité des combats.



LA « MURAILLE DE SABLE », EN MER DE CHINE MÉRIDIONALE

◀ La « grande muraille de sable » est une expression sarcastique désignant la politique agressive menée par la République populaire de Chine en mer de Chine méridionale depuis 2014 : création de terre-pleins sur plusieurs îles de l'archipel des Paracels et construction de sept îles artificielles sur plusieurs récifs de l'archipel des îles Spratleys, au prix d'une catastrophe environnementale. La surface des îles artificielles atteignait 8,1 km² début 2014, et 13,5 km² en juin 2015. Les récifs concernés sont principalement ceux de Mischief, Fiery Cross, Gaven, Cuarteron, Hughes, Subi et Johnson du Sud. Cette opération, qui permet à la Chine de renforcer ses revendications de souveraineté dans la région, a aggravé les tensions dans le cadre du conflit en mer de Chine méridionale.

ption

L'ÎLE DE SAINT-MARTIN, DANS LES ANTILLES

▶ À Saint-Martin, la France et les Pays-Bas partagent une frontière mouvante. Le complexe de restaurants d'Oyster Pond se retrouve pris en tenaille dans ce différend. Pourquoi ? Depuis sa construction en 1983, le bâtiment paie ses taxes aux Pays-Bas. Mais, en 2016, les autorités françaises décident d'inspecter le lieu et de demander le paiement d'impôts, au motif que le complexe se trouve alors en territoire français. En 2017, la marina est ravagée par le passage de l'ouragan Irma et les travaux de reconstruction n'auront jamais lieu. D'après des médias néerlandais locaux, le propriétaire indique qu'il n'ose pas les mener en raison de l'incertitude quant à une nouvelle intervention du gouvernement français.



IROZ GAIZKA/AFP

L'ÎLE DES FAISANS, ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE

▶ Ce bout de terre de 210 m de long sur 40 m de large est le seul territoire au monde à avoir une souveraineté alternée. L'alternance a lieu tous les six mois.

LE BIR TAWIL, ENTRE L'ÉGYPTE ET LE SOUDAN

▶ Alors que les deux pays se disputent plusieurs zones frontalières, dont celle du triangle de Hala'ib, ce territoire de 2 090 km² n'est revendiqué par personne.

UN REFUGE EN CORÉE(S)

▶ Dans la zone démilitarisée qui perdure entre les deux Corées, la biodiversité est foisonnante. Le ruban de terre intacte situé le long du 38^e parallèle est devenu un refuge important pour deux des oiseaux les plus menacés au monde : la grue à cou blanc et la grue à couronne rouge.

ENCLAVES BRITANNIQUES ET CHYPRIOTES

▶ Chypre est divisée en deux depuis une intervention militaire de la Turquie en 1974. Mais il existe aussi plusieurs enclaves britanniques, qui comportent elles-mêmes des enclaves... chypriotes. Pour relier deux de ces enclaves, le Royaume-Uni possède un territoire de 10 km de long pour 50 m de large, permettant uniquement le passage d'une route.



AMIR MAKAR/AFP



JUN YASUKAWA/YOMIURI/THE YOMIURI SHIMBUN/AFP

LES ÎLES DIOMÈDE, ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA RUSSIE

▶ Les deux îles Diomède sont séparées de 2 km, mais surtout par la frontière États-Unis/Russie. À cause des fuseaux horaires, il existe un décalage de 24 heures entre les deux îles. Les Américains sur Little Diomede (ÉU) peuvent donc « percer » le temps en parcourant 2 000 m et voir « demain » à Big Diomede (Russie).

ENTRE REPLI ET DÉNI

▲ Un enfant réfugié participe à une manifestation à Athènes pour dénoncer les conditions d'accueil en Europe.

MIGRATIONS

La spirale mortifère de la militarisation des frontières

En faisant primer le contrôle et la répression sur les droits humains, la faillite morale de l'Europe est immense.

Fanélie Carrey-Conte

Secrétaire générale de la Cimade.



Le monde a toujours été, et sera toujours, un monde de migrations. S'il est important de rappeler que la grande majorité des mouvements migratoires se déroulent à l'intérieur des États (on estimait à 740 millions le nombre de migrants internes en 2009), environ 280 millions de personnes ont franchi en 2020 une frontière pour s'installer dans un pays autre que celui de leur naissance, soit 3,6% de la population mondiale [1].

Contrairement à ce que nombre de discours actuels pourraient laisser croire, la majorité de ces migrations ne s'effectuent pas du Sud vers le Nord : 60% d'entre elles s'effectuent entre pays de même niveau de développement (entre pays développés ou entre pays en développement) [2]. Mais les pays du Nord vivent de plus en plus ces mouvements comme une menace, ce qui les conduit à mettre en œuvre des politiques toujours plus insensées et mortifères pour les freiner. Les parcours d'exil se heurtent ainsi toujours davantage aux barrières – matérielles comme immatérielles – et aux violences qui s'y déploient.

Des parcours de plus en plus périlleux

Maroc, Libye, Niger, Mauritanie, Turquie, Ukraine, Serbie... Pays de départ, pays de transit, pays d'accueil par défaut... De multiples vocables désignent les voisins du Sud et de l'Est de l'Union européenne par lesquels passent ou dans lesquels résident les personnes en migration. Cela traduit la complexité des trajectoires, des logiques migratoires et des politiques qui les sous-tendent. Mais, ce qui saute aux yeux, c'est à quel point les parcours deviennent de plus en plus périlleux : selon l'Organisation internationale des migrations (OIM), plus de 20 000 personnes ont disparu

ou sont mortes sur les routes migratoires, dont la moitié en Méditerranée, depuis 2014. Depuis les années 1990, 50 000 femmes, hommes et enfants sont morts en migration au voisinage de l'Union européenne [3].

En Méditerranée, les naufrages et les noyades des personnes en exil sont régulièrement médiatisés. Mais des drames surviennent également dans d'autres régions, notamment dans le désert du Sahara, à la frontière orientale de l'UE ; ou encore, il est bon de le rappeler, aux frontières ou sur le territoire français. Depuis une vingtaine d'années, à la frontière franco-britannique, mais aussi aux frontières franco-italienne ou franco-espagnole basque, de nombreux

« Depuis les années 1990, 50 000 personnes sont mortes en migration au voisinage de l'Union européenne. »

décès ont été recensés (plusieurs centaines au total), sans compter les personnes disparues – dont on n'a plus de nouvelles ou dont on n'a pas retrouvé le corps.

Les « indésirables » et les « bienvenus »

Ces drames ont une cause et une logique : le dogme d'une Europe qui cherche à endiguer les migrations de celles et ceux qui sont jugés « indésirables ». De nombreux États et espaces régionaux ont en effet transformé leurs frontières en murs, par une sécurisation

et une militarisation accrues (voir p. 43-45), afin de tenter d'empêcher les personnes de passer, sans toutefois y parvenir. Ces murs entravent les échanges et les circulations régionales, déstabilisent les économies, conduisent les personnes qui ne correspondent pas aux « profils recherchés » à risquer des parcours migratoires dangereux et mortels, ainsi qu'à franchir « illégalement » les frontières.

De telles politiques sont fondées sur l'idée que seules certaines personnes et nationalités seraient légitimes à se déplacer, en fonction des besoins exprimés par certains États. Les visas sont, pour les États les plus puissants sur la scène internationale (du point de vue économique, politique ou encore diplomatique), un moyen de filtrer, de sélectionner les personnes autorisées à venir. Alors que leurs ressortissant·es se voient délivrer bien plus simplement des visas par d'autres États moins puissants. La distinction entre « bienvenus » et « indésirables » repose sur des rapports de domination économiques et politiques internationaux, et sur une perception utilitariste des mobilités humaines.

L'ensemble de ces politiques et dispositifs sont à l'origine du développement d'un « business » du passage et contraignent les personnes à modifier leurs itinéraires, à faire demi-tour, à prendre des voies plus longues, coûteuses, violentes et risquées, les menant parfois à la mort.

Inflation de dépenses

Trente-deux ans après la chute du mur de Berlin, 1 800 km de clôtures ont été construites ou sont en cours de construction aux frontières de l'Europe [4]. Ces murs, clôtures, barbelés et miradors érigés sur les pourtours de l'espace Schengen s'accompagnent généralement d'une mobilisation policière accrue et sont les lieux de nombreuses violations des droits ainsi que d'actes de violence et d'humiliation »

[1] Rapport 2020 de l'Organisation internationale des migrations-ONU Migration.

[2] Source: Pnud, 2014.

[3] « Comment la Méditerranée est devenue la frontière migratoire la plus meurtrière au monde », carte interactive, *L'Humanité*, 6 août 2021.

[4] Enquête « Fortress Europe », *The Telegraph*, 21 décembre 2021.

» à l'endroit des personnes exilées. En octobre 2021, douze États membres de l'UE ont demandé à la Commission européenne de financer la construction de murs à leurs frontières en vue d'un Conseil des Vingt-Sept où la situation à la frontière avec le Belarus était discutée. La Commission a rejeté cette demande tout en reconnaissant la possibilité, pour les États européens, de construire des clôtures.

Ces quinze dernières années, les ressources engagées par les institutions et les États européens au service de la fermeture et de la militarisation de leurs frontières, à travers notamment l'agence Frontex, ont explosé. Il faut également noter que la dématérialisation des frontières européennes s'est accompagnée du développement d'outils technologiques (la biométrie, notamment) visant à collecter, stocker et échanger les données des personnes migrantes à des fins de gestion et de contrôle.

Du premier fichier «Système d'informations Schengen» dans les années 1980 au «Système d'entrée et sortie» qui ambitionne d'enregistrer l'ensemble des voyageurs vers l'Europe à partir de 2022, ces bases de données dessinent un contrôle à distance qui jalonne les parcours dès le pays de départ jusque sur le territoire européen. Ce recours au solutionnisme technologique se traduit également par le développement d'outils et d'initiatives autour de «robots mobiles», de capteurs de chaleur, etc.

La plupart des autorités de protection des données nationales et européennes ainsi que la communauté scientifique ont dénoncé les risques engendrés par l'extension de ces technologies de contrôle et de fichage, qui sont faillibles et susceptibles de renforcer ou de produire des discriminations : risques de hackage ou de fuite des données, d'atteinte aux droits fondamentaux et à la vie privée, stigmatisation de certaines catégories de personnes, etc.

L'obsession des expulsions

Sur leur route, les personnes migrantes sont en outre susceptibles d'être interceptées et refoulées, parfois avec violence, par les agent-es de contrôle de l'UE et de ses États membres : en mer Égée ou le long du fleuve Evros, à la frontière gréco-turque ; en Méditerranée, à la frontière hispano-marocaine, près des enclaves de Ceuta et Melilla ; tout au long de la route des Balkans, où elles sont la cible d'expulsions en cascade. Ces pratiques de refoulement se poursuivent jusque sur le territoire de l'UE. Rien qu'à la frontière franco-italienne, plus de 24 000 personnes ont été renvoyées en Italie par les autorités françaises depuis

► **Au centre de rétention administrative de Rennes.**

JÉRÉMIE LUSSEAU/HANS LUCAS/AFP



Menton et Montgenèvre en 2020 (5). Parmi elles, des familles, des femmes enceintes et des enfants en bas âge.

Depuis plus de six ans, la France – de même que plusieurs États membres de l'espace Schengen – justifie le rétablissement des contrôles à ses frontières, au motif d'une « menace » persistante liée au terrorisme et aux mouvements de populations. Or le travail d'observation que mènent plusieurs associations, dont la Cimade, aux frontières françaises démontre que le contrôle migratoire prime et que les motifs de sécurité servent de prétexte pour renforcer ces logiques de refoulement. Dans un arrêt du 26 avril 2022, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a d'ailleurs jugé qu'en vertu du principe de liberté de circulation au sein de l'espace Schengen, un État membre ne pouvait rétablir des contrôles à ses frontières intérieures pour une durée excédant six mois, sauf apparition d'une nouvelle menace, distincte de la précédente.

“ La prétendue « crise migratoire » est en réalité une crise de l'accueil. ”

Au-delà des politiques d'endiguement, les expulsions des personnes vers leur pays d'origine ou un pays par lequel elles ont transité sont un autre pilier de cette stratégie d'Europe forteresse. Dix-huit accords de réadmission officiels

ont été conclus par l'UE pour faciliter l'expulsion de personnes migrantes considérées comme « indésirables » par l'UE et ses États membres vers ces pays. Chaque année depuis 2008, 500 000 personnes reçoivent l'ordre de quitter l'UE. Sur ce demi-million de personnes, seulement 29 % sont effectivement expulsées (6). Les personnes qui restent se retrouvent dans une « zone grise », ni ici ni là-bas, et perdent leurs droits fondamentaux. Autres absurdités, autres drames humains.

Mettre les pays non européens sous pression

En parallèle de ce dispositif policier et militaire sans précédent à ses frontières extérieures et intérieures, l'Europe fait pression, via la coopération, sur les pays voisins pour qu'ils contrôlent les personnes en migration en amont du territoire européen. Les États membres de l'UE sous-traitent, « externalisent » aux États non européens la gestion de leurs frontières et, *a fortiori*, l'accueil des personnes en migration sur leur territoire (lire p. 32-33). Les accords commerciaux, la coopération policière, l'utilisation des visas comme monnaie d'échange ou encore les politiques d'aide au développement sont autant d'outils mobilisés pour le marchandage entre les États européens coopérant de chaque côté des frontières.

Depuis 2016, l'UE a conclu au moins 11 accords informels visant à sous-traiter le contrôle et la gestion des migrations avec des pays non européens, parmi lesquels la Gambie, le Bangladesh, la Turquie, l'Éthiopie, l'Afghanistan, la Guinée et la Côte d'Ivoire. Ces accords

(5) Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur français.

(6) « Coopération de l'UE avec les pays tiers en matière de réadmission », Cour des comptes de l'UE, septembre 2021.



“ Il n’y a pas d’étrangers sur cette Terre. ”

volontaires ou involontaires. Notre nouvel « horizon » collectif et dramatique, celui du réchauffement climatique, nous amène d’ailleurs à penser aujourd’hui les politiques d’accompagnement des personnes exilées et migrantes, mais aussi demain les mobilités de toutes et tous, en articulation avec ces autres enjeux, quand l’ONU prévoit plus de 250 millions de nouveaux déplacés du fait de conditions météorologiques extrêmes, d’ici à 2050.

C’est donc une tout autre conception des frontières qui doit prévaloir : passer d’une logique d’endiguement à une véritable démarche d’accueil, construire des ponts, des liens, non des murs et des barrières. Promouvoir la liberté de circulation pour l’ensemble des habitant-es de la planète, et pas uniquement pour une partie des personnes qui seraient considérées comme privilégiées et autorisées à circuler en raison de leur nationalité et/ou de leur niveau de revenu.

C’est un changement de récit, d’imaginaire, qui doit s’accompagner d’évolutions concrètes pour de nouvelles politiques des migrations en Europe comme en France, fondées sur le respect des droits et de la dignité humaine. Ce qui doit se concrétiser par un accès inconditionnel des personnes mises en danger aux frontières de l’UE afin d’examiner avec attention et impartialité chacune des situations, par une harmonisation par le haut des procédures d’asile, par le respect et la défense du principe de la libre circulation inconditionnelle dans l’espace Schengen.

Tout cela doit enfin s’inscrire dans le cadre d’une véritable coopération internationale avec les pays non européens, d’égal à égal, fondée sur des intérêts mutuels : il est urgent que les pays coopérants de l’UE, notamment africains, soient réellement considérés comme des interlocuteurs à part entière dans la définition des enjeux des politiques migratoires afin que celles-ci ne se limitent pas à la fermeture des frontières intra-africaines et européennes, qui ne sert ni leurs intérêts ni ceux de leurs ressortissants.

« Il n’y a pas d’étrangers sur cette Terre », dit la Cimade. Ou alors nous le sommes tous et toutes, et cette maxime ne doit plus se heurter à des frontières de plus en plus sécurisées et assassines. ○

échappent à tout contrôle parlementaire, démocratique et judiciaire. Ces « partenariats » que l’UE noue pour tenter d’externaliser ses politiques de gestion des frontières et de retour sont soutenus par des instruments de financement européens, comme le Fonds fiduciaire d’urgence de l’Union européenne pour l’Afrique (FFU).

Là encore, cette pression de l’Union européenne et de certains de ses États-membres pour forcer les pays voisins à contrôler leurs frontières engendre de graves violations des droits humains : de nombreuses personnes migrantes arrêtées, refoulées et abandonnées dans le désert, laissées pour mortes ou disparues en mer, maltraitées, tuées ou détenues dans des camps.

Déployer un autre imaginaire

En faisant primer l’obsession du contrôle aux frontières et la répression sur le respect des droits humains, la faillite morale de l’Europe et de la France est majeure. En alimentant la vision des personnes migrantes comme source de grands périls pour les populations, on ne fait qu’encourager et renforcer les idéologies xénophobes et racistes.

La prétendue « crise migratoire » est en réalité une crise de l’accueil, des valeurs fondamentales d’hospitalité et de solidarité, qui se brisent aujourd’hui sur les murs des frontières. Un changement de paradigme est indispensable : il y a urgence à se détourner des dogmes actuels qui régissent les politiques migratoires. Et cela, en regardant le monde en face, un monde qui continuera d’être parcouru par les migrations,

APPEL À DONNS

Soutenez Politis

En 2022, participez au renouveau de Politis !

Don par chèque

Je fais un don de € au profit exclusif de Politis

1 Précisez vos coordonnées afin que l’association **Presse et pluralisme** vous fournisse un reçu fiscal permettant de bénéficier de la réduction d’impôts**

👤 Nom* :

Prénom* :

🏠 Adresse* :

Ville* :

Code postal* :

☎ Tél.* :

✉ Courriel* :

2 Libellez votre chèque à l’ordre de :

Presse et Pluralisme / Opération Politis

3 Envoyez votre coupon complété, accompagné de votre chèque, sous enveloppe affranchie à :

**Presse et pluralisme – Groupe Audiens
CS 90 125 – 27091 Evreux cedex 9**

Don en ligne

Sur le site internet de votre hebdo préféré : **politis.fr**

- Cliquez sur l’onglet « **Soutenir** »
- Optez pour un **don ponctuel ou mensuel**.
- En 3 minutes, votre don est enregistré avec un **paiement sécurisé** !

**** 66% DÉDUCTIBLES DE VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU.**

Dans la limite de 20% du revenu imposable.

ex. **100€ DE DON = COÛT DE 34€!**
CAR VOUS DÉDUISEZ 66€ DE VOS IMPÔTS

Merci pour votre générosité !

* Mention obligatoire.

Les informations recueillies sont indispensables au traitement de votre don. Elles sont enregistrées dans le respect de la loi du 6 janvier 1978, dite loi informatique et liberté. Vous bénéficiez, sur simple justification de votre identité, d’un droit d’accès, de regard et de rectification sur toutes les informations vous concernant contenues dans nos fichiers, en nous contactant à : gestiondonnees@politis.fr

DROITS HUMAINS

Frontex, une troupe de choc en roue libre

Nombre de plaintes visent l'agence de gardes-frontières, sans que la Commission européenne trouve à y redire.

Olivier Cyran

Journaliste indépendant et écrivain.



Le 20 mars dernier, Frontex s'offre une campagne de communication plutôt inattendue : une série de photos diffusées sur les réseaux sociaux montrait ses agents en uniforme distribuant des peluches à des enfants. « *Un peu de joie pour les enfants ukrainiens* », expliquait le community manager de l'agence, en précisant que cette « opération nounours » s'était déroulée dans la bourgade roumaine de Siret, à la frontière de l'Ukraine, et que les jouets destinés aux petits réfugiés de guerre provenaient d'une collecte de dons en Pologne. Apparemment, le budget pharaonique du corps européen de gardes-frontières ne lui permettait pas de se payer son propre stock de nounours.

En matière de changement d'image, il n'est pas certain que cette opération ait atteint tous ses objectifs. Elle n'a pas freiné, en tout cas, l'avalanche d'enquêtes, de plaintes et de témoignages exposant la complicité de Frontex avec les refoulements illégaux, violents et parfois meurtriers perpétrés par les gardes-frontières grecs contre les réfugiés arrivant de Turquie. Ces accusations de *pushbacks* ont abouti en avril à la démission de son directeur exécutif, Fabrice Leggeri, un énarque qui a suivi ses classes au ministère de l'Intérieur sous Jean-Pierre Chevènement.

En claquant la porte, Leggeri n'entendait nullement assumer sa responsabilité pour les violations massives des droits humains commises ou couvertes par

Frontex depuis sa prise de fonction en 2015 : il s'agissait au contraire, a-t-il expliqué, de protester contre une réorientation de l'agence dans un sens trop favorable aux droits des personnes migrantes, qui l'aurait empêché d'exercer pleinement son mandat (1). Trop « nounours », Frontex ? Au vu de son passif en matière de *pushbacks* (dix mille opérations de ce type à la frontière entre la Grèce et la Turquie en 2020, selon l'ONG allemande Mare Nostrum), comme en termes de morts et de souffrances, avec des victimes envoyées à la dérive en pleine mer sans eau ni nourriture (2), voire jetées par-dessus bord (3), l'indignation de Leggeri dénote un aplomb vertigineux, même à l'aune de son profil de poste. Elle ne saurait mieux illustrer la culture de l'impunité que s'est bâtie Frontex depuis sa création en 2004.

Xénophobie ambiante

À sa façon, l'ex-patron pose néanmoins une question clé : celle de la contradiction entre le respect des droits humains proclamé par l'Union européenne – ses fameuses « valeurs » – et la volonté politique propre à cette même UE de rendre ses frontières extérieures imperméables aux demandeurs d'asile. Frontex a toujours dépassé cette contradiction en s'affranchissant de toute hypocrisie : pas plus que l'on ne fait d'omelette sans casser des œufs, on ne repousse les indésirables sans piétiner l'État de droit. Et, quoi qu'en dise Leggeri, il paraît peu probable qu'il en aille différemment dans un avenir proche.

Plusieurs raisons à cela. La première tient aux intérêts politiques des pays membres de l'UE, qui pour la plupart ne cessent de durcir leur traitement des réfugiés. La France est à cet égard au diapason de la xénophobie ambiante : depuis le 1er décembre 2021, un avion de Frontex survole quasi quotidiennement la région de Calais pour localiser les campements de migrants et permettre aux policiers de les détruire en un temps record. Ni Paris ni ses principaux voisins ne sont le moins du monde enclins à rogner sur les prérogatives de leur prestataire. Au contraire : depuis plusieurs mois, la présidence française de l'UE tente d'imposer un « pacte migratoire » impliquant des « contrôles renforcés » aux frontières de l'UE, ce qui ne peut que conduire à une recrudescence des brutalités.

La hausse exponentielle de son budget atteste de la priorité accordée par l'UE à sa guerre contre les demandeurs d'asile : de 94 millions d'euros en 2014, la dotation de Frontex est passée à 460 millions en 2020, 543 millions en 2021 et 758 millions en 2022, soit une augmentation de 800 % en huit ans. Nulle autre « grande cause » européenne ne bénéficie d'une pareille munificence. Forts de 2 000 agents en 2019, les effectifs de l'agence devraient grimper à 10 000 d'ici à 2027. À quoi s'ajoute un arsenal toujours plus abondant d'équipements high-tech : drones, hélicoptères, avions, armes létales et non létales, détecteurs de mouvement, de chaleur et de battements cardiaques, etc. – au grand

“ Un avion survole quotidiennement la région de Calais. ”

bonheur des industriels européens de la sécurité, dont Airbus et Thalès.

Souvent ignoré, le rôle économique de l'agence lui assure de garder les coudées franches. « *Frontex est doublement utile*, notait déjà Claire Rodier, juriste au Gisti, en 2012. *En tant qu'acheteur, puisqu'elle dispose d'un budget propre à cette fin*. [Et comme] *irremplaçable courroie de transmission, en mettant en relation les industriels en quête de financement [...] avec des décideurs institutionnels* (4). » En 2020, par exemple, Frontex a signé deux contrats d'achats de drones servant à la surveillance de la Méditerranée, l'un avec Airbus, l'autre avec la société publique Israel Aerospace Industries (IAI). Les marchés du « xénophobie business » constituent pour l'agence un puissant facteur de consolidation.

(1) *Le Monde*, 29 avril 2022. Lire aussi l'analyse du réseau Migreurop, « Il ne suffit pas de changer le directeur, c'est Frontex qu'il faut supprimer », migreurop.org, 5 mai 2022.

(2) Dans une plainte déposée en mai 2021 devant la Cour de justice de l'UE, deux survivants africains refoulés de Lesbos accusent Frontex et les gardes-côtes grecs de les avoir « agressés », « volés », « détenus » puis « abandonnés sur des radeaux, sans moteur, ni eau, ni nourriture ». Quantité d'autres témoignages indiquent qu'il s'agit là d'une pratique courante.



L'opacité en est un autre. En dix-huit ans d'existence, Frontex a conclu une vingtaine d'accords avec des pays non européens, de l'Albanie au Niger, du Cap-Vert au Maroc, de l'Égypte au Monténégro, afin d'y sous-traiter le cordon sanitaire tissé autour du ventre européen. En principe, la conclusion d'accords avec des pays tiers est étroitement encadrée. Mais les règles de l'UE ne s'appliquent pas à Frontex, dont les partenariats sont considérés comme de simples arrangements techniques avec des entités administratives, et non comme des traités avec des États étrangers. Moyennant quoi, l'externalisation de la traque des migrants s'effectue en l'absence de tout contrôle démocratique. En ce moment même, Frontex négocie un déploiement de ses hommes au Sénégal en vue d'y empêcher les départs en bateau pour les Canaries.

Manque de transparence

Sur le territoire européen lui-même, et plus particulièrement en Grèce, les opérations de Frontex se caractérisent par un manque flagrant de transparence. Aucune instance de contrôle n'est consultée lorsqu'en 2010 l'agence décide d'installer son centre opérationnel à Athènes, qui devient pour ainsi dire son deuxième siège après celui de Varsovie. Elle va se déployer dès lors sur tous les fronts de la ligne de démarcation helléno-turque,

▲ Des réfugiés afghans accostent sur l'île de Lesbos, en Grèce.

[3] Une enquête menée par plusieurs journaux européens, dont *Der Spiegel* et *The Guardian*, a révélé en février dernier qu'en mer Égée les gardes-côtes grecs avaient jeté à l'eau deux demandeurs d'asile, qui sont morts noyés. Là encore, d'autres témoignages suggèrent qu'il ne s'agit pas d'un fait isolé.

[4] *Xénophobie Business, À quoi servent les contrôles migratoires ?*, Claire Rodier, La Découverte, 2012.

[5] « Frontex, entre Grèce et Turquie : la frontière du déni », *migreurop.org*, juin 2014.

en mer Égée comme sur le fleuve Évros, aussi bien aux côtés des gardes-frontières grecs que d'une myriade d'« observateurs » venus de plusieurs pays, européens comme extra-européens. « L'opacité des

“ Un couple et son bébé ont été dépouillés de leurs biens. ”

procédures et la diversité des pratiques d'interception des étrangers par ces différents acteurs diluent la responsabilité de chacun et entretiennent un climat d'impunité dans un contexte où les violations des droits sont très fréquentes », notait Migreurop en 2014 [5].

Au sein de ce bataillon de gros bras et de consultants techniques, Frontex exerce une autorité de premier plan, au niveau aussi bien opérationnel que politique. Mise en place à partir de 2012, la stratégie du *pushback* devient monnaie courante, au point de se propager à d'autres pays, comme la Pologne ou la Grande-Bretagne. Alertée à d'innombrables reprises par les ONG, la Commission européenne n'a jamais trouvé à y redire.

Le système Frontex était donc déjà largement en place avant l'arrivée de

Leggeri. En 2014, un père de famille syrien racontait à Migreurop l'interception en mer dont il fut victime avec son épouse et leur bébé de 7 mois. « La totalité de leur argent et de leurs biens leur a été subtilisée par les gardes-côtes grecs, son épouse a subi une fouille corporelle par un garde masculin en public et toute la nourriture du bébé a été jetée à l'eau. Ils ont dû dériver durant 24 heures avant que les gardes turcs ne les secourent. Notre interlocuteur s'est interrogé : « Pourquoi ne peuvent-ils se contenter de nous refouler ? Pourquoi ont-ils besoin de nous voler notre argent et de nous frapper ? » Parce qu'ils le peuvent, et que personne ne les en empêche. C'était vrai à l'époque, et ça l'est sans doute plus encore aujourd'hui.

De cette continuité, le conseil d'administration de Frontex est le meilleur garant. Présidée par un policier allemand, cette instance est composée presque exclusivement de grands flics de toute l'Europe, parmi lesquels le Français Simon Fetet, directeur de l'immigration auprès de Gérard Darmanin, mais aussi des agents hongrois, croates, maltais ou grecs. Dans un communiqué du 29 avril, cette joyeuse bande réagissait à la démission de Leggeri en certifiant « qu'un contrôle efficace des frontières et la protection des droits fondamentaux [étaient] pleinement compatibles ». Nous voilà rassurés. ◉

BIEN COMMUN

L'eau, source de conflits

Face à des changements climatiques de plus en plus prégnants et une population mondiale qui explose, les fleuves sont devenus le théâtre d'affrontements interétatiques.

Pauline Gensel

Journaliste.



En 1968, le biologiste et écologue américain Garrett Hardin publie *The Tragedy of The Commons* (la tragédie des communs), essai qui marquera la pensée écologiste pour les décennies à venir. Il part de l'exemple de terres communales dans lesquelles plusieurs éleveurs font paître leurs vaches. Les individus souhaitant maximiser leurs gains, chacun va tenter de faire paître le plus d'animaux possible dans ce pré commun, puisque le coût de la nourriture est partagé entre tous les utilisateurs. Problème : passé un certain seuil, l'herbe ne pourra pousser assez vite pour nourrir ne serait-ce qu'une seule vache ; la ressource est surexploitée ; les coûts se répercutent sur l'ensemble de la collectivité. Conclusion : dans une situation de libre accès à une ressource limitée, la poursuite rationnelle de son propre intérêt conduit à la surexploitation de la ressource, puis à sa disparition.

Définie comme un « bien commun » lors de la première conférence internationale sur la question en Argentine en 1977, l'eau est aujourd'hui devenue un enjeu stratégique et sécuritaire. D'après les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de 2,3 milliards

« 33 % de la population mondiale vit dans un pays en stress hydrique. »

de personnes, soit 33% de la population mondiale, vivent dans un pays en situation de stress hydrique, avec des ressources disponibles inférieures à la demande. Cela pourrait concerner 3,5 millions de personnes d'ici à

2025, d'après les projections du World Resources Institute, un think tank états-unien. Chaque minute, cinq personnes décèdent dans le monde d'un manque d'accès à l'eau potable. Un mort toutes les 12 secondes.

Principal facteur d'explication de la raréfaction de la ressource : l'explosion démographique. Car qui dit augmentation de la population mondiale dit accroissement des besoins en eau, que ce soit à des fins domestiques, agricoles ou de confort (en particulier pour la climatisation et la réfrigération). L'agriculture remporte la palme du secteur le plus consommateur : 70% de l'eau utilisée à l'échelle de la planète est destinée à cet usage.

S'ajoutent désormais à ce sombre tableau les conséquences du réchauffement climatique, des problèmes de gouvernance et des guerres qui détruisent les infrastructures essentielles à l'acheminement et à l'assainissement de l'eau. Ressource limitée faisant fi des frontières, l'eau est devenue source de tensions. Entre 2000 et 2010, 220 conflits ont éclaté à travers le monde autour de la question de son accès, d'après le centre de données World Water. La décennie suivante, leur nombre a quasiment triplé : 629 conflits. L'or bleu pourrait bien devenir, dans le siècle à venir, l'une des premières causes de tensions interétatiques.

Tensions croissantes

En Afrique, l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie se disputent les eaux du Nil bleu, un affluent du Nil qui concentre 85% du volume du fleuve. Alors que le Nil prend sa source en Éthiopie, l'Égypte et le Soudan sont tributaires des décisions prises par leur voisin en amont. Lorsqu'en 2011 l'Éthiopie a rendu public son projet de construction du barrage Renaissance, annoncé comme l'un des plus importants d'Afrique, les relations entre les pays



SATELITEIMAGE ©2021 MAXAR TECHNOLOGIES / AFP

riverains se sont tendues. « Près de 98% de l'alimentation en eau de l'Égypte provient du Nil, indique Franck Galland, chercheur associé à la Fondation pour la recherche stratégique et auteur de *Guerre et eau* (Robert Laffont, 2021). L'Égypte ayant dépassé les 100 millions d'habitants en 2020, elle est confrontée à une véritable bombe démographique. Et pour pouvoir y répondre, le pays a besoin de sécurité alimentaire et hydrique, ce que le barrage vient menacer. »

Pour l'Éthiopie, ce barrage long de 1,8 km, qui a commencé à produire de l'électricité en février 2022, permet de répondre à des impératifs de croissance économique, de subvenir aux besoins d'irrigation et de répondre à la demande hydroélectrique grandissante, avec une capacité de production de 5 000 mégawatts, soit le double de la production actuelle du pays. « Le barrage a été pensé dans une volonté d'amélioration des conditions de vie de la population, estime Franck Galland. Mais il ne faut pas oublier non plus que posséder une ressource en eau est un facteur de puissance : celui qui la détient possède une source de pouvoir, une arme potentielle, un moyen de pression et de chantage. »

Sur le territoire recouvrant l'ancienne Mésopotamie, deux fleuves font l'objet de tensions entre les pays du bassin-versant :



▲ Une installation hydroélectrique en Éthiopie, photographiée par satellite.

le Tigre et l'Euphrate. Tous deux prennent leur source en Turquie et irriguent la Syrie et l'Irak. Avec les multiples barrages qu'elle a construits sur les deux fleuves, la Turquie s'est constituée en maître du robinet. Et bien qu'un accord bilatéral ait été conclu en 1987 entre la Turquie et la Syrie, la première s'engageant à assurer un débit de 5 000 m³ au pays situé en aval, il n'est aujourd'hui pas respecté. «*En avril 2021, le débit de l'Euphrate en Syrie n'était plus que de 150 m³ par seconde, relève Franck Galland. Une perte majeure que la Turquie impute au changement climatique. Mais derrière cette baisse se cache aussi une explication politique, la Turquie souhaitant afficher sa force vis-à-vis des mouvements kurdes.*»

Pour Frédéric Lasserre, professeur de géographie à l'université Laval et directeur du Conseil québécois d'études géopolitiques, les décisions prises par les acteurs relèvent plus d'un manque de considération pour les pays voisins que d'une volonté d'asseoir leur domination. En toile de fond : les conflits déjà existants entre les pays, qui compliquent la communication et la coordination. «*Dans de nombreux cas, les tensions sont proportionnelles aux mauvaises relations qui préexistaient entre les États, développe le chercheur. Plus les relations sont mauvaises, plus les acteurs auront tendance à*

agir de manière unilatérale, sans informer leurs voisins ni se concerter pour tenter d'atténuer les effets d'un projet.»

Différends autour du fleuve Brahmapoutre entre la Chine, l'Inde et le Bangladesh, tensions dans le bassin du Mékong entre la Birmanie, la Thaïlande, le Laos, le Cambodge et le Vietnam et la Chine, conflits pour les eaux du Colorado entre le Mexique et les États-Unis... Les exemples de désaccords sont nombreux. Ils sont amenés à se multiplier dans les années à venir.

Inégalités de répartition

Dans l'Himalaya, la troisième plus grande réserve de glace au monde, qui alimente en eau près de deux milliards de personnes, fond de manière alarmante : entre 2000 et 2018, les glaciers ont perdu plus de 50 % de leur masse totale. En modifiant les mouvements des masses d'air dans l'atmosphère – la circulation atmosphérique –, le réchauffement climatique modifie la répartition de l'eau issue des glaciers et présente en quantité croissante. Elle s'écoule de plus en plus vers le nord, de moins en moins vers le sud, ce qui pourrait bientôt provoquer la submersion de certaines zones et l'assèchement des autres.

La région du Colorado risque également d'affronter des problèmes de

répartition de l'eau. D'après différents modèles réalisés par des scientifiques, la quantité présente dans le fleuve ne devrait pas baisser mais plutôt se stabiliser, voire augmenter. Mais les précipitations sous forme de neige, qui permettent aujourd'hui au Colorado de disposer d'eau en abondance au printemps, risquent, quant à elles, de diminuer.

“ Le nombre de sécheresses a augmenté de 29 % en vingt ans. ”

«*Au printemps, la neige fond, ce qui permet d'alimenter les réservoirs, explique Frédéric Lasserre. Si l'eau tombe de plus en plus sous forme de pluie en hiver, elle coulera tout de suite dans le fleuve, à un moment où la demande pour l'agriculture est nulle. Tandis qu'au printemps, lorsque les besoins agricoles se font plus importants, la quantité d'eau disponible sera insuffisante. Un petit changement saisonnier peut avoir des répercussions très importantes sur la façon dont on maîtrise la ressource.*»

Alors que le nombre de sécheresses a augmenté de 29% en vingt ans, d'après les données de l'Organisation météorologique mondiale, l'eau risque de devenir encore plus rare dans les pays qui en manquent déjà cruellement. «*Mais des solutions existent, estime Franck Galland. Elles passent par le savoir-faire de techniciens et d'ingénieurs qui peuvent mettre en place des systèmes d'économie de la ressource, à condition qu'on leur donne les moyens financiers de le faire.*»

Réformer les pratiques agricoles apparaît comme la priorité, l'agriculture étant le secteur le plus consommateur. Pour Frédéric Lasserre, cela passe par l'amélioration des systèmes d'irrigation, mais aussi par nos habitudes de consommation. «*Plus le mode de consommation se rapproche du modèle occidental, avec un régime très carné, plus il faut de cultures fourragères destinées au bétail. Et plus la demande en eau est importante.*»

Les solutions sont aussi à chercher du côté de l'innovation, avec la mise en place de systèmes performants de réutilisation des eaux usées ou encore des structures de dessalement de l'eau de mer. «*Nous avons aujourd'hui une multitude de leviers d'action d'un point de vue technique, scientifique, technologique et juridique, estime Franck Galland. Mais pour passer des idées à l'action, il faut une vision politique, une gouvernance et de l'investissement.*» ◉

CALAIS : LA FRONTIÈRE SI LOIN, SI PROCHE

▶ Calais, dans les Hauts-de-France, se transforme depuis près de trente ans. Barrières, barbelés, caméras : la ville est devenue une véritable forteresse, symbole français de la lutte européenne contre l'immigration. Selon les mois et les saisons, entre 800 et 1 500 personnes survivent quotidiennement dans des petits campements insalubres, dans l'espoir de rejoindre les côtes britanniques en camion ou par la mer. L'an passé, les traversées de la Manche sur des bateaux de fortune ont explosé : plus de 30 000 personnes ont été secourues au large du Royaume-Uni et, le 24 novembre 2021, vingt-sept personnes sont mortes dans le naufrage de leur embarcation. La France, de son côté, tente de dissuader les personnes de rester dans le département en mobilisant des centaines de policiers et de gendarmes. Une politique de lutte contre les « points de fixation » encouragée depuis 2017 par le gouvernement et qui se traduit par des expulsions quotidiennes des lieux de vie, « *une politique de harcèlement* » pour les nombreuses associations qui œuvrent à cette frontière.



▶ Le 30 décembre 2020, évacuation de l'un des campements d'exilés près de Calais. Quelques jours après, des rochers ont été installés pour empêcher les personnes de revenir.



▶ Le 25 octobre 2016, démantèlement de la « Jungle » de Calais. Près de dix mille personnes y survivaient.

Photographies et texte de **Louis Witter**

♦ Sur le campement de Loon-Plage, près de Grande-Synthe, le 23 novembre 2021. Après l'évacuation du campement par les forces de l'ordre, le mardi précédent, nombre de personnes ont trouvé refuge sous un pont où passe la route nationale. Ce petit garçon et son père attendent près du feu.



▲ Lors des opérations d'expulsion à Calais en 2021 (au nombre de 1226, selon Human Rights Observers), les tentes et effets personnels des exilés sont confisqués et entassés dans un conteneur. Depuis, un hangar de « valorisation et restitution des effets personnels » a vu le jour.



▲ Toutes les 48 heures en moyenne, les forces de l'ordre du Pas-de-Calais procèdent à l'expulsion des campements. Ce 8 décembre 2021, sous une pluie battante, plusieurs bâches et tentes sont confisquées.

► Le 16 octobre 2016, peu avant le démantèlement de la « Jungle » de Calais, une manifestation est organisée par des collectifs de soutien aux personnes exilées. Celle-ci est contenue dans le bidonville, interdite d'accès au centre-ville.

► Le 9 octobre 2021, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, vient à la rencontre des policiers mobilisés à la frontière franco-britannique, dans un contexte de tensions avec le Royaume-Uni sur les moyens mis en œuvre pour lutter contre les traversées de la Manche en bateau.



▲ Le campement de Loon-Plage, près de Grande-Synthe, subit une expulsion environ deux fois par mois. Ici, un grand nombre de familles originaires d'Irak, de Syrie ou d'Iran attendent le signal des passeurs pour tenter la traversée en bateau.



▲ Le 16 janvier 2021, la neige s'abat sur Calais et ses campements. Nemat est arrivé d'Afghanistan quelques mois plus tôt dans l'espoir de passer en Angleterre. La neige, il connaît. Mais, derrière, plusieurs réfugiés se prennent en photo blocs de neige en main. La veille, la police est encore passée saisir des tentes. Cette fois, ce sont 23 personnes qui se sont vu confisquer leur seul toit malgré le froid et les bourrasques.



▲ Dans la nuit du 18 septembre 2021, Yasser, jeune Soudanais de 20 ans, meurt alors qu'il tente de monter dans un camion en partance pour le Royaume-Uni. C'est le 304^e mort connu à la frontière depuis 1999. Quelques jours après, des Soudanais révoltés et épuisés par la violence des forces de l'ordre manifestent dans Calais pour demander justice et dignité.



▲ Dans le cimetière de Calais Nord, le 22 novembre 2021. Nombre des personnes exilées décédées à bord des camions ou en mer sont inhumées ici. Le plus souvent, les associations prennent en charge les obsèques.

RÉFUGIÉS

Contrôle des frontières : le malsain marchandage de l'UE

Depuis deux décennies, l'Europe externalise la maîtrise de ses flux migratoires. Au risque de traiter avec des partenaires peu démocratiques et toujours plus gourmands financièrement.

Simon Rico

Journaliste.

▶ C'était à la mi-mai 2021. En deux jours, près de 8 000 candidats à l'exil réussissent à pénétrer dans l'enclave espagnole de Ceuta, sur la côte méditerranéenne du Maroc.

Durant ce laps de temps, le royaume chérifien a volontairement cessé de contrôler la frontière, pour signifier son mécontentement à Madrid, qui a décidé d'accueillir sur son sol l'un de ses pires ennemis : le dirigeant sahraoui Brahim Ghali, soigné dans un hôpital de la Rioja après avoir contracté le covid-19.

Le chef du gouvernement espagnol s'empresse alors de dénoncer « *le manque de respect* » de Rabat tandis que sa ministre de la Défense parle d'« *agression* » et de « *chantage* ». Pas seulement vis-à-vis de l'Espagne, mais de toute l'Union européenne. Au-delà des tensions anciennes qui régissent les relations entre le Maroc et l'Espagne, cet épisode révèle crûment les limites de l'externalisation du contrôle de ses frontières mise en place par l'UE.

Ce modèle de sous-traitance est loin d'être nouveau : en France, l'ONG Amnesty International et le réseau Migreurop ont été les premiers, dès 2003, à employer le terme d'externalisation, venu du monde de l'économie, pour décrire la politique européenne d'immigration et d'asile. Si l'usage de ce qualificatif s'est généralisé, du côté institutionnel, on préfère parler pudiquement de « *dimension externe* ».

« *L'externalisation [...] se décline en deux tendances principales, qui ont pour point commun la mise à distance des étrangers* », analyse la juriste Claire Rodier, qui dirige le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti). « *Il peut s'agir, pour les pays européens, de délocaliser un certain nombre de tâches*

qui incombent à l'UE ou à ses États membres en reportant hors de leur territoire certaines procédures relatives à la surveillance de leurs frontières ou à l'instruction des demandes d'asile, tout en en gardant le contrôle. Il peut également s'agir de sous-traitance, qui consiste à faire endosser par des pays non européens tout ou partie de la responsabilité de ces tâches. »

Deal avec Erdogan

Cette politique s'est encore accélérée après la « crise des réfugiés » de 2015, quand sont arrivés plus d'un million de personnes sur le sol européen via la Turquie, la Grèce puis la « route des Balkans », à la suite du déclenchement de la guerre civile en Syrie. Aux abois, l'UE a fini par conclure, le 18 mars 2016, un « *accord inédit et controversé* [1] » avec Recep Tayyip Erdogan. Le principal objectif était limpide : offrir une véritable manne à l'homme fort d'Ankara afin de le convaincre de retenir en Turquie les candidats à l'exil. Pas moins de 6 milliards d'euros lui ont alors été promis et, en juin 2021, les Vingt-Sept se sont engagés sur 3,5 milliards d'euros supplémentaires.

Afin d'obtenir puis de préserver cette rente, le président Erdogan n'a eu de cesse de souffler le chaud et surtout le froid. À la fin février 2020, il a par exemple brutalement annoncé l'ouverture des frontières terrestres vers l'UE, furieux du mode d'attribution – sur projet – des fonds européens destinés à son pays pour « fixer » les exilés. En quelques jours, des dizaines de milliers

de personnes ont afflué vers la Grèce. À l'instar de nombreux dirigeants européens, le chef de la diplomatie française de l'époque, Jean-Yves Le Drian, est alors monté sur ses grands chevaux : « *L'usage par la Turquie des migrants comme moyen de pression et de chantage sur l'Europe est absolument inacceptable.* » La décision prise quinze mois plus tard à Bruxelles confirme pourtant que cette mise sous pression, sur le dos de populations particulièrement précaires, a atteint son objectif.

Pour se barricader, l'Union européenne est souvent prête à s'asseoir sur ses principes démocratiques. Comme Recep Tayyip Erdogan, les autocrates des Balkans occidentaux, notamment Edi Rama en Albanie et Aleksandar Vučić en Serbie, l'ont bien compris et, eux aussi, se prévalent de bonne grâce à leur rôle de « chiens de garde » en échange de la mansuétude de Bruxelles vis-à-vis de leur corruption et de leurs entorses à l'État de droit. « *Lorsque les autorités de la région s'efforcent d'empêcher les gens de tra-*

verser vers l'Union européenne, elles espèrent obtenir des avantages ailleurs », confirme Rados Durović, le directeur de l'ONG serbe Asylum Protection Center.

Dans ces pays, tous candidats à l'intégration européenne, la sécurisation des frontières est devenue une véritable

monnaie d'échange. Malgré sa fermeture officielle, la « route des Balkans » reste en effet l'une des principales voies d'accès vers l'UE. Une coopération étroite avec les autorités de la région a donc été mise en œuvre par Frontex, l'Agence européenne de gardes-frontières et de gardes-côtes, dont les moyens s'élèvent à 758 millions d'euros en 2022. Quitte à se retrouver sous le feu des critiques à cause des innombrables refoulements illégaux et des mauvaises pratiques qui ont fini par pousser son directeur,

« Des autocrates jouent les chiens de garde en échange de la mansuétude de Bruxelles. »

[1] *Le Point*, 18 mars 2016.



BELAL KHALED/NURPHOTO/AFP

le Français Fabrice Leggeri, à la démission le 29 avril dernier (lire page 24).

▲ **À la frontière grecque-turque, le 15 mars 2020.**

L'alibi de l'aide au développement

En 2015, l'Union européenne a aussi mis en œuvre un autre mécanisme, plus pernicieux, en vue d'éloigner les potentiels migrants : le fonds fiduciaire d'urgence (EUTF), « *en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière* ». Les pays visés sont africains : Sahel, corne de l'Afrique, et ceux bordant la Méditerranée.

Pas moins de 5,2 milliards d'euros ont été alloués en six ans à l'EUTF, la plupart venant du Fonds européen de développement. Or, comme le remarque Claire Rodier, cet argent « *n'est pas utilisé pour aider au développement des États africains qui en ont le plus besoin, il est prioritairement affecté aux pays considérés comme les principaux pourvoyeurs de migrants vers l'Europe* ».

Si le nombre de migrants africains entrés dans l'Union européenne a effectivement baissé, celui des déplacés internes sur le continent a en revanche presque doublé entre 2015 et 2020, d'après les chiffres du Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies. Force est donc de constater que l'objectif fixé de « *lutte contre les causes de l'émigration* » a échoué. Peu étonnant lorsque l'on comprend que la priorité a toujours été donnée à la seule sécurisation des frontières.

Sans parler de l'impossible contrôle de l'usage des fonds alloués dans des États où la corruption est galopante. « *Nous n'aurons aucun moyen de savoir comment cet argent a été utilisé, car il n'y a pas de transparence* », relève ainsi le responsable d'une plateforme d'ONG nigérienne interrogé par Migreurop. Cela confirme les doutes de la Cour des comptes de l'UE, qui s'inquiète « *du manque de cohérence et de l'insuffisance des mécanismes de suivi* » de l'EUTF. Quant aux passeurs, ils se frottent les mains : leurs affaires tournent mieux que jamais.

« Argent contre migrants »

L'attitude de l'Union européenne à l'égard de la Libye paraît à cet égard particulièrement problématique. Malgré la très forte instabilité politique qui règne depuis la chute de Mouammar Kadhafi fin 2011, le pays a reçu plus de 250 millions d'euros, avant tout pour empêcher les migrants d'embarquer sur des bateaux de fortune en direction de l'Italie.

« *L'UE finance depuis les années 2000 des centres de rétention en Libye, pays-tampon qui ne respecte pas les droits humains et n'a de toute façon jamais signé la Convention de Genève sur les réfugiés* », observe la chercheuse Virginie Giraudon, spécialiste des migrations. En

effet, « *les exactions, sévices et violations des droits des migrants tels que la détention arbitraire, la torture ou encore la mise en esclavage sont parfaitement connus et documentés* », renchérit Claire Rodier.

Ces derniers temps, certains États européens vont encore plus loin, emboîtant le pas de l'Australie, pionnière dans les accords « argent contre migrants ». Le Royaume-Uni a récemment validé un « partenariat de développement économique » avec le Rwanda pour y transférer des demandeurs d'asile en échange de 120 millions de livres. Gouverné par les sociaux-démocrates (qui s'appuient sur l'extrême droite), le Danemark est le premier membre de l'UE à tenter en ce moment de faire de même, après avoir officiellement conclu fin avril un accord avec le Kosovo pour y délocaliser 300 détenus étrangers avant de les expulser, en s'acquittant de 150 millions d'euros sur dix ans.

Que ce soit au Danemark ou au Royaume-Uni, ces décisions coûteuses, méprisant la convention de Genève et posant des questions de souveraineté, n'ont pas manqué de susciter de nombreuses critiques : le Rwanda n'est pas une démocratie tandis que le système pénitentiaire du Kosovo est miné par la corruption. Il faut croire que dans l'Europe d'aujourd'hui, « *gérer les indésirables* », pour reprendre l'expression forgée en 2008 par l'anthropologue Michel Agier, c'est avant tout les invisibiliser. Et les repousser toujours plus loin. ○

“ La Libye a reçu 250 millions d'euros pour empêcher les migrants d'embarquer vers l'Italie. ”

CLIMAT

Taxe carbone : « subordonner la liberté du commerce aux objectifs climatiques »

Pour Christian de Perthuis, les frontières constituent un frein pour lutter contre le réchauffement global, alors que l'urgence exigerait une gouvernance mondiale sur la question.

Propos recueillis par Antonin Amado

Journaliste.



Le Parlement européen a adopté le 22 juin le plan climat de l'Union européenne (UE) visant à renforcer la lutte contre le réchauffement climatique. Christian de

Perthuis souligne la nécessité, conjointement à la mise en place de mesures contraignantes, de soutenir les pays en développement dans leur effort de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Et d'aider toutes les populations à transitionner écologiquement.

Les frontières sont-elles de quelque secours pour lutter contre nos trop importantes émissions de carbone à l'origine du réchauffement climatique ?

Christian de Perthuis : Ce qui provoque le réchauffement climatique, c'est le stock global de gaz à effet de serre qui se trouve dans l'atmosphère. Un phénomène rigoureusement indépendant de la localisation du lieu d'émission. Cela n'a rien à voir avec des pollutions locales. À Marseille, si vous diminuez les émissions de protoxyde d'azote, vous améliorez rapidement la qualité de l'air. Pour être efficace, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ne peut être que concertée à une échelle globale. Et, de ce point de vue, les frontières constituent une difficulté. Car derrière elles se trouvent des gouvernements aux intérêts économiques et énergétiques divergents. C'est tout le problème des négociations internationales. Il faut faire malgré des frontières.

La Commission européenne tente d'imposer une taxe carbone aux frontières de l'UE mais aussi de relever l'objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour avancer sur le sujet, ne faudrait-il pas que chaque pays fixe nationalement une taxe de ce

type, puis, une fois toutes créées, travailler à leur harmonisation à l'échelle du continent ?

L'expérience française, qui a conduit à l'émergence des gilets jaunes, n'est pas tout à fait probante. La taxe carbone visait à financer les dépenses de l'État. Elle ne pouvait être acceptée socialement. Pour que cette taxe soit populaire, il est nécessaire qu'elle soit intégralement redistribuée aux populations afin de les aider concrètement à transitionner écologiquement. Sur le fond, le cœur de la réforme du système des quotas portée par la Commission européenne, c'est la réduction du plafond des émissions de gaz à effet de serre. Son principe est simple : si vous rationnez en baissant le plafond, vous créez de la rareté, ce qui a pour conséquence d'augmenter le prix de ces quotas. C'est-à-dire qu'il devient plus cher de produire en émettant du carbone. Depuis 2005, dans le système d'échange de ces quotas, la politique européenne a été trop laxiste. Pourquoi ? Parce que les objectifs climatiques de l'UE n'ont jamais été trop contraignants. C'était vrai quand nous nous étions engagés à respecter le protocole de Kyoto. C'était encore le cas en 2020 car nous avons atteint les objectifs fixés pour cette année-là dès... 2013. Les objectifs, récemment révisés à la hausse, consistant à atteindre pour 2030 une réduction de 55 % des émissions de GES, sont plus contraignants.

Comment cette question des échanges de quotas en Europe est-elle corrélée avec une taxe aux frontières ?

L'enjeu principal de cette taxe aux frontières, c'est la réduction rapide des allocations gratuites. Pourquoi ? À l'heure actuelle, il existe des mécanismes d'exonération accordés à certains secteurs pour ne pas les pénaliser face à la concurrence internationale.

Ces exonérations concernent principalement les acteurs du ciment et de l'acier. Actuellement, pour produire une tonne d'acier en Europe, vous êtes obligé de payer, théoriquement, une taxe d'un montant de 90 euros la tonne. En Tunisie, en Turquie ou en Chine, vous ne la payez pas. Depuis la création de ce mécanisme, la Commission européenne a instauré des exonérations pour les industriels de ces secteurs. C'était un moyen de les défendre. La raison principale de ce prélèvement aux frontières, c'est d'obliger les importateurs à payer les quotas de CO₂ afin de les mettre sur un pied d'égalité avec les industriels européens, qui ne pourront plus, de leur côté, réclamer d'allocations gratuites.

Les lobbys qui défendent les intérêts de ces industriels européens ne semblent pas satisfaits du système proposé...

Vous voulez dire qu'ils se déchainent ! Ils veulent à la fois le beurre et l'argent du beurre. À la fois la taxe à la frontière plus les allocations gratuites. Les débats portent aujourd'hui sur le rythme de baisse de ces exonérations (1). Il est intéressant de relever que depuis que le prix de la tonne de CO₂ est fixé à 90 euros et que la perspective d'une taxe carbone révoquera les exonérations accordées par la Commission, les choses bougent. Un acteur comme Arcelor, qui expliquait depuis quinze ans qu'il n'est pas possible de fabriquer de l'acier primaire sans émettre de CO₂, « découvre » subitement qu'il est possible d'en faire de manière décarbonée en utilisant de l'hydrogène. Ce qui prouve que ce système, à la fois de taxe et de quotas, est efficace si on arrive à le mettre en place jusqu'au bout.

Faut-il craindre un effet pervers du système que vous décrivez ? À savoir le renchérissement des produits importés qui serait supporté in fine par les consommateurs. Ce qui serait donc inefficace pour faire baisser les émissions de GES...

Le basculement interviendra s'il est plus rentable de produire sans émettre



FRANÇOIS LO PRESTI/AFP

de GES. C'est aussi simple que cela. On se situe dans un modèle économique basique : vous faites vos choix en fonction de la rentabilité des différents procédés à votre disposition. Mais il existe bien un effet pervers, qui n'est pas celui que vous décrivez. Il porte sur les produits transformés. Si vous importez un bien, une voiture par exemple, depuis un pays dans lequel il n'existe pas de taxe carbone, alors les émissions de CO₂ liées à la fabrication de ce produit ne sont soumises à aucune contrainte climatique. Ce qui aurait pour conséquence supplémentaire de pénaliser les secteurs industriels en aval par rapport à ceux de l'amont. Et de créer, en plus, une incitation à la délocalisation des chaînes de production de ces produits transformés. Ces situations doivent être étudiées au cas par cas afin de trouver le juste équilibre.

Est-ce que le fait d'imposer une taxe carbone aux frontières n'est pas de nature à renforcer les inégalités Nord/Sud ? Les pays en développement ne disposant pas forcément des technologies leur permettant de produire de manière décarbonée...

Cela joue relativement peu pour les pays les moins avancés. Nous importons très peu de produits manufacturés depuis ces pays car ils ne disposent en général pas d'industrie. Ces produits viennent essentiellement de la Chine et des États-Unis.

▲ **Arcelor martelait depuis quinze ans qu'on ne peut fabriquer d'acier sans émettre de CO₂, puis « découvre » soudain qu'on peut en produire en utilisant l'hydrogène.**

La Guinée-Conakry concentre 40 % des réserves mondiales de bauxite (2) mais ne produit pas une seule tonne d'aluminium. Mais j'ai toujours défendu l'idée qu'une partie de la taxe aux frontières doit être restituée au pays les moins avancés. Cette part devrait transiter par le Fonds vert pour le climat (un mécanisme onusien, NDLR) permettant de financer sur place des plans de réduction d'émission de gaz à effet de serre mais aussi des projets d'adaptation face au changement climatique.

“ Il faut jouer la carte de la solidarité avec les pays les moins avancés. ”

Quelles seraient les conditions à réunir pour que cette taxe aux frontières soit effective ?

Elles sont au nombre de trois. La première, c'est de rappeler aux grands compétiteurs de l'UE que sont les Chinois, les Américains, mais aussi les Turcs, que le but de cette taxe n'est pas d'amasser de l'argent, mais bien de permettre une évolution des comportements. Il est nécessaire de leur proposer de mettre en place des systèmes équivalents au sein de leurs frontières, voire de raccorder nos

systèmes aux leurs. La deuxième, c'est d'avoir le courage de résister à toutes les pressions. L'Europe doit affirmer haut et fort que les règles de liberté du commerce, organisées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), doivent être subordonnées à des règles climatiques. Ce n'est pas la position actuelle des États-Unis, ni de la Chine, qui sont pour une ouverture des marchés quoi qu'il arrive. La taxe à la frontière doit être l'instrument de cette volonté européenne. Au sein de l'OMC, il n'est normalement pas possible de la mettre en place. Mais il faut s'emparer de ce droit au nom du climat. Le commerce doit être subordonné aux objectifs climatiques. Ce même principe devra d'ailleurs être imposé sur les questions liées à la biodiversité, au risque sinon de déforester la planète tout entière. La troisième, c'est de jouer la carte de la solidarité avec les pays les moins avancés. Une partie de l'argent collecté par ce mécanisme doit leur être restitué mais de manière à éviter tout néocolonialisme.

Vous évoquez le courage politique nécessaire pour mettre en place cette taxe carbone. Mais les dirigeants européens, depuis près de vingt ans, n'en ont pas beaucoup fait montre...

Les systèmes dictatoriaux donnent parfois l'impression d'être en mesure d'aller plus vite, y compris sur les questions liées au climat. Je considère que c'est une illusion totale, comme le démontre l'exemple chinois. Jusqu'en 2014, j'ai cru que la puissance de leur planification centralisée leur permettrait de réduire drastiquement leurs émissions. Mais je constate depuis plusieurs années que ce n'est pas le cas. Le pouvoir central se heurte à de très nombreuses contraintes, les provinces ne répondent pas aux injonctions de Pékin.

Concernant les démocraties, le climat est régulièrement victime des alternances électorales. C'est particulièrement vrai dans les pays anglo-saxons avec par exemple les épisodes Trump aux États-Unis ou Harper au Canada. En Europe, la gouvernance du climat s'organise au niveau continental. La Commission, qui est parfaitement technocratique, est une force de rappel qui soumet les pays membres à une pression constante, y compris financière par des amendes en cas de non-respect des objectifs. Enfin, les mouvements citoyens, que permet la démocratie, exercent une influence constante sur les sociétés. La preuve ? L'Europe a baissé ses émissions de gaz à effet de serre de plus de 25 % par rapport à 1990. C'est la seule région du monde à l'avoir fait. ●

(1) Le Parlement européen a adopté le 22 juin le plan climat de l'UE prévoyant l'élargissement du marché carbone et la suppression progressive (de 2027 à 2032) des quotas d'émissions gratuits alloués aux entreprises, à mesure qu'entrera en vigueur aux frontières de l'UE une taxe carbone sur les importations venant de pays tiers.

(2) La bauxite est le principal minerai de l'aluminium.

OUTRE-MER

De l'archipel-monde aux frontières intérieures

Les États qui, comme la France, disposent de territoires ultramarins sont confrontés à de nouvelles contradictions, entre gestion de la puissance ainsi conférée et incapacité à répondre aux aspirations des populations de ces terres lointaines.

Mikaa Mered

Chargé d'enseignement en géopolitique des Outre-mer et secrétaire général de la chaire Outre-mer de Sciences Po.

Enfant des années 1990, j'ai grandi dans l'idée que les frontières seraient vouées à disparaître, comme un instrument géopolitique qui aurait fait son temps et devait être effacé de l'histoire. Or, c'est tout le contraire qui se produit, et on l'observe chaque année un peu davantage : la frontière reste cette construction sociopolitique susceptible de se matérialiser de manière violente à la faveur d'un fait politique majeur dans une nation en voie de renfermement, en raison d'une volonté de lutte contre des migrations ou contre des trafics plus ou moins avérés et préjudiciables pour la société, ou encore de resurgir de manière soudaine à la faveur d'une actualité ou d'une urgence sanitaire, économique alors même qu'on la croyait souple, fluide ou purement et simplement disparue. Ce dernier cas, chacun a pu le mesurer lors de la crise sanitaire de 2020-2022 où le covid-19 a fait réapparaître des frontières et des restrictions de circulation à des échelles nationales, régionales et départementales qu'on pensait d'un autre âge, en Europe.

Aussi, la frontière peut être projetée dans de nouvelles géographies à l'occasion d'explorations, de conquêtes, de colonisations et de viabilisation de terres, de mers ou pourquoi pas même d'espace orbitaux et exoatmosphériques. On parlera alors de « front pionnier ». En prolongement, comme l'a proposé Yvette Vaguet en 2021 pour le cas de l'Arctique, on peut également parler d'« *archipel pionnier* » lorsque la progression ne s'effectue pas de manière uniforme, sur la base de quelques solides points d'ancrage ; une approche théorique applicable également à l'Antarctique comme à la Lune, en atten-

dant d'autres hypothétiques conquêtes extra-planétaires. Autrefois consubstantielles des dynamiques de colonisation et d'expansion impériales, ces logiques de fronts ou d'archipels pionniers sont aujourd'hui exacerbées par le réchauffement planétaire qui, plus rapidement que l'humain ne s'y attendait, induit des phénomènes de redéfinition de frontières économiques, sociétales et politiques à mesure des bouleversements du climat engendrés par l'humain lui-même.

Cette double logique de barriérisation – cartographiée et contextualisée avec maestria, en France, par Delphine Papin, Bruno Tertrais et Xemartin Laborde [1] ainsi que par Hugo Billard et Frédéric Encel [2] en 2021 – et de « re-frontiérisation » climatique – adaptée du concept de « rebordering » de Peter Andreas et Thomas Biersteker – pose la question de l'impermanence et de la plasticité des frontières dans un espace européen en pleine redéfinition géopolitique ; un débat dont l'envergure géopolitique emporte une dimension planétaire.

Où est la frontière en mer ?

En somme, la frontière est un littoral, une interface, une zone de contact entre deux réalités, deux systèmes de besoins, deux visions du monde. Mais comment la considérer lorsque, dans le contexte d'un État côtier, îlien, ou archipelagique, la frontière se confond avec le littoral ? Pour tous les États signataires de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982 (dite UNCLOS ou « Convention de Montego Bay »), l'acceptation de la notion de frontière dans le champ politique peut varier d'un État à l'autre.

Dans les États modernes, pour autant que ce corpus juridique définisse la

frontière, le politique peut être tenté de maximiser son narratif de puissance en mettant en avant non pas juste la mer territoriale (12 milles nautiques à partir de la côte) ni même la zone contiguë (24 milles nautiques), mais jusqu'à la zone économique exclusive (ZEE, jusqu'à 200 milles nautiques), voire jusqu'à la limite du plateau continental étendu (PCE, jusqu'à 350 milles nautiques). C'est ce que nous faisons en France depuis le Grenelle de la mer en 2009, où la France a inscrit dans son narratif de puissance l'ensemble de son espace maritime, jusqu'aux PCE : 11,6 millions de km², soit plus de 20 fois son territoire terrestre, dont 97% est situé hors de France hexagonale, à partir des Outre-mer.

Toutefois, l'idée de placer la frontière très au large pose question en pratique. En droit, la souveraineté stricte de l'État ne s'étend que jusqu'à la mer territoriale, qui devrait constituer la frontière. Ou, a *maxima*, on devrait se limiter à la zone contiguë, où l'État côtier a pouvoir de douane, de police et fait respecter sa loi nationale en matière de fiscalité, d'immigration, de lutte contre les trafics illégaux, en matière de santé et de protection de l'environnement. Toutefois, à mesure que les activités économiques sur mer augmentent et à mesure que les États incluent le domaine maritime dans leur narratif de puissance, le politique tend à fixer la frontière symbolique au PCE même si, de 24 à 350 milles nautiques, l'État se contente de gérer l'exploitation des ressources vivantes dans l'eau et sous l'eau (ZEE) et l'exploitation des ressources du fond marin ainsi que sous l'eau dans le PCE. Toute autre utilisation, notamment de surface ou aérienne, est permise. Ainsi, si la frontière maritime est



[1] *L'Atlas des frontières*, Delphine Papin, Bruno Tertrais et Xemartin Laborde, Les Arènes, 2021 (2^e éd.).

[2] *Atlas des frontières. Retour des fronts, essor des murs*, Hugo Billard et Frédéric Encel, Autrement, 2021.



RICHARD BOUHET / AFP

précise en droit international, elle reste diffuse dans son exercice sur le terrain et particulièrement difficile à « barriérifier » au-delà de la zone contiguë – et même au sein de la zone contiguë dès lors que l'État côtier sous-investit dans sa Marine ou ses garde-côtes.

Oui, on peut dire que les juridictions nationales en mer peuvent aller jusqu'à 350 milles nautiques. Mais la frontière, concrètement, est-elle vraiment si loin ? Dans des espaces où des îles et des pays se côtoient à moins de 20 kilomètres de distance, comme dans les petites Antilles, cette approche est nulle, non-avenue et la frontière négociée... et appliquée au mieux en fonction des moyens que l'État central est prêt à mettre sur la table pour faire respecter des frontières à des milliers de kilomètres de son territoire principal.

Par ailleurs, dans de nombreuses civilisations du Pacifique, y compris pour nos compatriotes autochtones de Wallis et Futuna par exemple, l'idée même de judiciarisation de la mer est impossible car l'espace marin ne peut être approprié par l'humain. De plus, cette notion d'appropriation se heurte à la liberté de circuler découlant du droit de passage inoffensif qui autorise la navigation dans les eaux territoriales à certaines conditions et en particulier dans les détroits internationaux. Cette limite pose une difficulté dans l'exercice du droit maritime français opposable aux utilisateurs locaux comme aux voisins : entre les fonctionnaires venus de Paris et les pêcheurs ou les chefferies locales, on

▲ L'île Tromelin, appartenant au district des îles Éparses de l'océan Indien, rattaché aux Terres australes et antarctiques françaises, est revendiquée par Maurice.

“ La France a inscrit dans son narratif de puissance l'ensemble de son espace maritime. ”

ne parle pas le même langage parce qu'on ne considère pas le littoral de la même manière : extension de la Terre pour les uns, zone sans appropriation possible pour les autres.

Entre contestations et statuts à la carte

De la même manière, la France ne parle pas toujours le même langage que ses voisins. En 2021, 120 pays dans le monde sont encore en conflit avec un ou plusieurs de leur(s) voisin(s) pour définir leurs frontières. Et effectivement, notre pays n'est pas épargné en la matière : contestation de la souveraineté française sur Clipperton par le Mexique, sur Tromelin par Maurice, sur Mayotte par les Comores, sur les îles Éparses dans le canal du Mozambique par Madagascar, sur les îles Matthew et Hunter, à plus de 400 kilomètres à l'est de la Nouvelle-Calédonie, par le Vanuatu, ou encore le conflit de définition des droits sur le plateau continental étendu à partir de Saint-Pierre-et-Miquelon qui oppose la France et le Canada depuis trente ans et est officiellement en cours d'étude par la Commission des limites du plateau continental (CLPC) sous l'égide de l'ONU. Les conflits de souveraineté et frontaliers français sont nombreux, impliquent quasiment tous des territoires situés hors de l'espace continental européen, et sont le fruit de logiques juridiques héritées des processus de décolonisation, menés avec plus ou moins de rigueur, pour ceux qui ont été menés à bien.

À l'échelle des outre-mer européens, on retrouve le même genre de dynamiques de contestation. L'accord scellé mi-juin 2022 entre le Danemark et le Canada concernant la souveraineté sur l'île de Hans – un îlot minuscule et inhabité de 1,3 km²

au cœur du passage Kennedy entre le Groenland, outre-mer danois, et l'archipel arctique canadien, sur la route connectant le pôle Nord à la baie de Baffin – est l'iceberg qui cache la banquise. On observe des contestations sur le plateau continental étendu au large du Groenland, au-delà même du pôle, face au Canada encore et, surtout, la Russie. De même, entre les îles Canaries – outre-mer espagnol – et le Maroc pour la définition de la zone économique exclusive autour du volcan sous-marin dénommé Tropic, riche en minéraux, dont les droits de gestion de l'exploitation suscitent les convoitises.

On peut encore constater des désaccords entre pays membres de l'Union européenne eu égard à leurs outre-mer, comme entre les Canaries et Madère, outre-mer portugais, sur la définition, là encore, de la zone maritime sous gestion. Les frontières extérieures sous juridiction de plusieurs capitales européennes sont ainsi remises en cause aux quatre coins de la planète. Et, similairement, la plasticité des frontières de l'Union européenne en tant que telle se manifeste dans les Outre-mer à la faveur du changement de statut de territoires.

En France, comme en Europe, il existe de nombreux statuts permettant de respecter – autant qu'il est possible – les spécificités et aspirations de chaque territoire détaché de l'Hexagone. La Constitution de 1958, révisée dernièrement en 2003 sur le sujet, avec notamment la suppression du vocable « DOM-TOM », en prévoit *a minima* trois.

Premièrement, les départements ou régions d'outre-mer (DROM), qui sont partie prenante du territoire français comme le garantit l'article 73 de la Constitution. La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion ont à la fois le statut de département et le statut de région avec la même base de compétences que dans l'Hexagone mais avec davantage d'autonomie tout de même eu égard à certaines contraintes spécifiques locales d'ordre environnementales, sociales ou sanitaires. Depuis la réforme, en 2015, la Martinique et la Guyane ont décidé de fusionner leur conseil départemental et leur conseil régional en une seule entité : la Collectivité territoriale. Enfin, Mayotte dispose également du statut de DROM bien que l'archipel n'ait pas le statut de région et les compétences associées ; c'est pourquoi l'on parle simplement du « 101^e département ».

Ensuite, les COM sont tout simplement des collectivités d'outre-mer, dont l'association à la République est inscrite à l'article 74 de la Constitution. Elles disposent chacune d'un statut particulier négocié au moyen d'une loi organique propre et d'une autonomie renforcée avec pou- ➤

» voir réglementaire. Saint-Pierre-et-Miquelon depuis 1985, Saint-Barthélemy et Saint-Martin depuis 2008, la Polynésie française et enfin Wallis-et-Futuna.

Enfin, la Nouvelle-Calédonie, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et Clipperton disposent de statuts spécifiques. La Nouvelle-Calédonie est régie par un titre particulier dans la Constitution et son nouveau statut est en cours de négociation après la conclusion à marche forcée du processus des trois référendums d'autodétermination entre 2018 et 2021, dont le troisième n'est pas reconnu par les leaders kanaks et fait l'objet d'une réclamation auprès de la Cour internationale de justice.

Clipperton est, depuis 2007, placée sous l'autorité directe du gouvernement, sans administration propre ni autonomie financière. Toutes les lois et les règlements de la République s'y appliquent de plein droit comme si c'était un DROM et les juridictions compétentes sont celles situées à Paris... même si le territoire est inhabité et à peine visité annuellement par une frégate de la Marine nationale pour réaffirmer la souveraineté de la France sur cet atoll perdu dans le Pacifique Nord-Est, à plus de mille kilomètres des côtes mexicaines.

Quant aux TAAF, on parle de territoires initialement rattachés au gouvernement général de France à Madagascar depuis 1924 – date de l'inscription officielle de la souveraineté française sur la Terre Adélie, en Antarctique, découverte en 1840 – puis détachés par une loi de 1955 alors que les poussées décoloniales laissaient craindre pour la future capacité de rayonnement, d'action et d'influence stratégique dans l'océan Indien et en particulier dans le canal de Mozambique, bras de mer séparant Madagascar du continent africain. Les TAAF, donc, ne relèvent pas des COM de l'article 74 mais sont, comme la Nouvelle-Calédonie, des collectivités dites *sui generis*, dotées d'une autonomie administrative et financière, sans pour autant disposer d'un titre particulier dans la Constitution et avec un statut défini par une loi ordinaire.

Entre égalité réelle et plasticité exacerbée

À l'échelle de l'Union européenne, de la même manière, les outre-mer des États-membres peuvent avoir le statut RUP [région ultra-périphérique], le PTOM [pays et territoire d'outre-mer] ou n'ont aucun statut, comme les îles Féroé ou les îles Åland, qui dépendent respectivement du Danemark et de la Finlande, mais qui ont toujours refusé la moindre forme d'association formelle avec l'UE, bien que situées au large de l'Europe continentale même. Les RUP sont au nombre de neuf : deux portugaises (les Açores,

Madère), une espagnole (îles Canaries), les cinq DROM français et Saint-Martin. Le droit européen s'y applique pleinement – moyennant quelques spécificités – et ces territoires sont des territoires européens, des frontières extérieures de l'Union. Dit autrement, les 730 kilomètres de frontière entre la Guyane et le Brésil ou entre la Guyane et le Suriname sont des frontières de l'Europe où la monnaie est l'euro.

En revanche, les treize PTOM, du Groenland à la Terre Adélie en passant par la Nouvelle-Calédonie, Sint-Maarten ou encore Curaçao, ne sont pas des territoires de l'Union et le droit européen ne s'y applique qu'à la carte. Pour autant, les citoyens y vivant possèdent bel et bien des passeports sur lesquels sont inscrits « Union européenne ». D'un territoire à l'autre, la relation à l'UE peut être si diffuse qu'elle se limite à une approche utilitariste pour obtenir des fonds de développement (FED), de développement vert (Life +) ou capter des subsides liés à la recherche (Horizon Europe). Dans d'autres, au contraire, Bruxelles est utilisé comme un interlocuteur de contrôle pouvant inciter ou contraindre jusqu'à une certaine limite l'État auquel ils sont rattachés à investir sur ses outre-mer. En résumé, l'Europe peut être à la fois un vecteur de développement au-delà de l'échelon national et un vecteur d'influence en retour vis-à-vis de l'État central.

Alors oui, les Français, les Danois, les Espagnols, les Portugais et les Néerlandais s'enorgueillissent d'administrer des outre-mer de par le monde, avec des degrés inégaux d'investissement, de revenus de transfert, de relations à la « métropole », de sécurisation des territoires, de valorisation des cultures, de protection de la biodiversité, etc. Pour autant, les outre-mer restent malgré tout, de manière structurelle, dans l'ensemble de ces territoires, dans une asymétrie de trajectoires de développement avec le territoire principal du pays auquel ils sont rattachés. La notion d'« égalité réelle », développée en France entre 2012 et 2017 et ayant engendré la « loi Égalité réelle Outre-mer » dite « loi EROM » en février 2017, est un élément clé pour situer réellement la frontière de l'Europe. Le sentiment de désinvestissement, d'arrogance ou encore de colonisation inchangée perçue par de nombreuses populations dans ces territoires reste, en 2022, un marqueur structurant et déterminant des dynamiques politiques locales.

“ Les outre-mer restent dans une asymétrie de trajectoires de développement. ”

Au Groenland comme en Nouvelle-Calédonie, la question de l'indépendance est au centre de la politique locale et est un facteur bloquant du développement. Dans les Antilles néerlandaises comme à Mayotte ou à Saint-Martin, les évolutions statutaires des années 2010 ont créé des déséquilibres difficiles à compenser avec les seuls revenus de transfert. En Polynésie comme en Guyane, les indépendantistes parviennent à nouveau à convaincre les électeurs que l'autonomie vaut mieux que la France ; que la décision politique doit absolument se situer localement pour répondre aux spécificités locales ; que les statuts à la carte ne répondent plus aux nouveaux besoins écologiques, sanitaires, sociaux mais aussi culturels, éducatifs, voire civilisationnels perçus dans ces territoires. L'échec de la macronie à la présidentielle puis aux législatives 2022 – à part vis-à-vis des loyalistes calédoniens, wallisiens et à Saint-Martin dans le contexte de redressement post-ouragan Irma.

Cette notion d'égalité réelle pose un problème fondamental que Paris – comme Bruxelles, Madrid ou Copenhague – a un mal fou à résoudre parce que difficile à concevoir depuis l'Europe-continent : il existe un sentiment profond, dans les Outre-mer français, que la frontière extérieure de la France ne se situe pas au niveau du littoral des Outre-mer mais bien entre le littoral des Outre-mer et le littoral de l'Hexagone ; entre les Outre-mer et la France elle-même plus qu'entre la France ultramarine et le reste du monde. Une frontière intérieure s'est construite. Et même entre certains territoires ultramarins eux-mêmes, comme entre Mayotte et La Réunion par exemple.

Les résultats de la séquence électorale de 2022 ont achevé de révéler que la France d'aujourd'hui n'était pas, ou plus, un « archipel-monde » comme le disait l'historien Christian Buchet au Grenelle de la mer de 2009. La France ultramarine de 2022 est une succession de littoraux disjoints sans vision commune, sans masse critique commune, avec des frontières entre chaque territoire.

L'enjeu premier du quinquennat qui s'ouvre sera d'essayer, sur les braises des conflits sociaux, sanitaires et statutaires des cinq dernières années, de reconstruire une forme de confiance entre Paris et les Outre-mer comme entre les Outre-mer entre eux. Sans cela, la France ultramarine s'embrasera et voudra, pour de vrai et définitivement, matérialiser en droit ces frontières qui ne disent pas leur nom avec l'Hexagone. Plus que jamais depuis un demi-siècle, la France risque de perdre définitivement ses Outre-mer et, par la même occasion, de perdre son supplément d'âme mondiale. ○

ON AURAIT AUSSI PU S'APPELER RUE DE LA FRATERNITÉ !



ON N'AIME GUÈRE QUE LA PAIX

Anthologie de poèmes pour la paix
J-M. Henry / A. Serres
N. Novi

Des poèmes de Prévert, Apollinaire, Cocteau... Des photos en noir et blanc qui évoquent la guerre, et les dessins de Nathalie Novi pour dire, en couleurs, le désir de paix.

Dès 7 ans, 56 pages, 18,50 €



LA BILLE D'IDRISS

R. Gouichoux / Zaü

Un album touchant pour aborder avec les plus jeunes la question des réfugiés.

Indispensable et beau à la fois.

Dès 5 ans, 48 pages, 17,50 €



LA COUR COULEUR

Anthologie de poèmes contre le racisme

J-M. Henry / Zaü

Une anthologie de référence contre le racisme. À apprendre par cœur !

Dès 8 ans, 64 pages, 18 €

LE LIVRE QUI PARLAIT TOUTES LES LANGUES

A. Serres / F. Sochard / N. Allemand / Avec l'Inalco

Ce livre-CD fait entendre et voir aux enfants des sons et des graphies de 20 langues du monde ! Pour apprendre à accueillir les mots venus d'ailleurs.

Dès 4 ans, 56 pages, 18,50 €



Pour les tout-petits : LA COLLECTION TIP-TAP

J. Gueyfier



Des livres tout cartons avec des duos d'images qui invitent à grandir curieux des autres...

Dès 18 mois, 22 pages, 8,50 € chacun



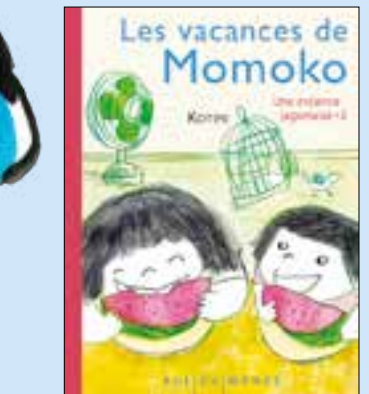
L'ENFANT DU ZOO

D. Daeninckx
L. Corvaisier

Un enfant kanak présenté comme

un dangereux anthropophage à l'Exposition universelle...

Dès 9 ans, 116 pages, 10,80 €

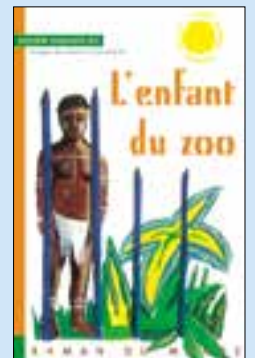


LES VACANCES DE MOMOKO

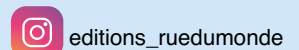
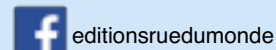
Kotimi

Un album exceptionnel où Kotimi raconte le Japon de son enfance... Des histoires brèves, faciles à lire, pour découvrir une culture et une enfance différente.

Dès 6 ans, 112 pages, 14,90 €



Dans toutes les bonnes librairies, en ville ou en ligne.



Demande du catalogue sur ruedumonde.fr ou Facebook

R U E | D U | M O N D E |

COMMUNS

L'espace, nouvelle frontière de la guerre... et des profits !

Alors que la coopération internationale s'étirole, le cosmos s'impose comme un nouveau champ de bataille pour la domination mondiale. Les géants américains du privé s'y taillent la part du lion.



► Le milliardaire Jeff Bezos présente, en 2019, son module lunaire Blue Moon en vue de nouveaux vols habités vers le satellite de la Terre.

MARK WILSON / GETTY IMAGES NORTH AMERICA / GETTY IMAGES VIA AFP

Car derrière le vernis des engagements négociés de manière bilatérale avec Washington, censés garantir le respect des traités internationaux, notamment celui de 1967 interdisant formellement l'appropriation nationale de parcelles du satellite lunaire, c'est bien une course vers la privatisation des richesses spatiales qui a débuté entre Chinois, États-Uniens et Russes, sur fond d'une nouvelle course aux armements.

“ Le Pentagone multiplie depuis plusieurs années les partenariats avec les grands opérateurs de la Silicon Valley. ”

« Nos alliés et nos adversaires militarisent l'espace », s'inquiétait Florence Parly le 25 juillet 2019, à l'occasion de sa « présentation de la stratégie spatiale de défense ». Et l'ex-ministre des Armées de détailler les nouvelles armes des « adversaires », comme le satellite Luch Olymp lancé par la Russie, capable d'espionner, de brouiller ou d'éblouir ses pairs, et qui a déjà « laissé sa carte de visite à 8 nouveaux satellites appartenant à différents pays ». « Les moyens de gêner, neutraliser ou détruire les capacités spatiales adverses existent et ils se développent », ajoutait Florence Parly, tout en dénonçant en creux la voracité de l'allié américain et ses « entreprises

Étienne Cassagne

Journaliste.



Objectif Lune ! Le 7 juin dernier, le Centre national d'études spatiales (Cnes) annonçait la ratification par la France des « accords Artemis », pilotés par la Nasa, et qui conditionnent la future exploration du satellite lunaire, alors que l'agence spatiale américaine prévoit d'y envoyer à nouveau des hommes, cinquante ans après la dernière mission Apollo. Initialement signés le

13 octobre 2020 par des représentants des agences spatiales nationales de huit pays [Australie, États-Unis, Canada, Italie, Japon, Luxembourg, Émirats arabes unis et Royaume-Uni], les accords ont depuis été approuvés par l'Ukraine, la Corée du Sud ou encore Israël, tandis que la Russie et la Chine, les deux grandes puissances rivales et/ou ennemies, affûtent à part leurs propres rêves de conquête de l'infini.

de la Silicon Valley qui s'empare de l'espace, parfois au mépris de l'autorisation des États dont elles relèvent».

Réflexion française

La France réfléchit désormais à une nouvelle stratégie pour surmonter ce double défi : la multiplication des acteurs étatiques et privés dans l'espace, et l'accélération de sa militarisation, symbolisée par la réactivation par Donald Trump du Space Command en août 2019 – dans le sillage du National Defense Authorization Act, promulgué dès 2018 – comme l'un des onze commandements interarmées de combat du Pentagone. Il avait pourtant été mis en sommeil après le 11 septembre 2001, lorsque l'effort de guerre de Washington avait été entièrement redéployé dans le cadre de la « guerre mondiale contre le terrorisme ».

Sans complexe, le Pentagone multiplie depuis plusieurs années les partenariats avec les grands opérateurs privés de la Silicon Valley. Dès le mois de mai 2015, l'entreprise SpaceX d'Elon Musk obtenait l'autorisation par la Défense américaine de lancer des satellites militaires à partir de sa fusée Falcon 9, brisant le monopole détenu par le tandem Boeing-Lockheed, et accédant à un marché colossal estimé à près de 70 milliards de dollars d'ici à 2030. Mais c'est finalement la société Blue Origin du milliardaire Jeff Bezos qui signait en 2018 un contrat de 500 millions de dollars négocié avec l'armée de l'Air pour le développement de ses moteurs et lanceurs réutilisables, tandis que Microsoft emportait quelques mois plus tard un marché de 10 milliards de dollars (baptisé Jedi pour Joint Enterprise Defense Infrastructure), toujours avec le département de la Défense, afin de gérer les données militaires ultrasensibles dont dépendent les États-Unis.

Une privatisation de la conquête spatiale largement encouragée par le milliardaire libertarien Peter Thiel, soutien historique de Donald Trump, et investisseur clé de l'économie « New Space ». Militant du démantèlement de toutes les structures étatiques, Peter Thiel a inlassablement plaidé pour la fin des grands projets technologiques gouvernementaux pilotés par la Nasa, et le transfert de leur gestion aux nouveaux nababs du « New Space » : « *Nous n'acceptons pas l'incompétence dans la Silicon Valley, et nous ne devons pas l'accepter de la part du gouvernement.* » Comprendre celle de la Nasa. C'est ce que déclare celui qui a fondé la société Palantir, qui analyse déjà le Big Data (soit toutes les données personnelles collectées dans le monde entier) pour le compte de la CIA.

Pour parer les éventuelles attaques et les tentatives d'espionnage de ses adversaires comme de ses alliés, la loi de programmation militaire française prévoyait en 2019 un investissement de 4,3 milliards d'euros d'ici à 2030 afin de moderniser sa flotte de satellites et développer des « *lasers de puissance* » pour « *tenir à distance et le cas échéant éblouir ceux qui auraient la tentation de s'approcher de trop près* », dicit le ministre français des Armées.

Et les foyers de tension ne vont pas manquer, avec l'ambition affichée de Washington, via les accords Artemis, d'explorer le pôle Sud lunaire et d'y installer

“ L'ISS, où la Russie occupe une place prépondérante, pourrait ne pas survivre aux conséquences de la guerre en Ukraine. ”

à terme des bases spatiales censées servir de relais à des conquêtes plus lointaines, au risque de se heurter à un projet analogue du concurrent chinois. Dans son livre blanc publié le 28 janvier dernier, la CNSA – l'agence spatiale chinoise – rompt avec sa traditionnelle opacité en affichant clairement la couleur : l'empire du Milieu n'a guère l'intention de laisser aux seuls nababs de la Silicon Valley le monopole de l'exploitation des richesses spatiales. Deux nouvelles missions sont

prévues sur le satellite lunaire au cours des cinq prochaines années, et l'objectif d'un vol habité a été fixé : il devrait avoir lieu d'ici à la fin de la prochaine décennie.

« Dont look up » !

Pour contrer la machine de guerre spatiale chinoise et remporter la bataille de l'innovation, le Pentagone mise donc sur le fondateur d'Amazon, Jeff Bezos, ou sur Elon Musk, patron de SpaceX. En violation totale des futurs « accords Artemis », le Sénat américain avait déjà approuvé à la fin 2015 le fameux Space Act, une mise à jour du droit de l'espace ratifiée par Barack Obama. Et qui a, sans consultation préalable et de façon unilatérale, autorisé la privatisation, l'exploitation commerciale et la colonisation de l'espace par la première puissance militaire mondiale et ses géants du privé.

Comme dans une mise en abyme du blockbuster de Netflix *Dont look up*, où des milliardaires tentent de fuir la planète Terre menacée par un astéroïde qu'ils rêvaient d'exploiter, les démiurges états-uniens de la conquête spatiale affichent leur surexcitation face à cette promesse de profits illimités. « *Je veux que mes petits-enfants vivent dans un monde de pionniers, d'expansion dans le cosmos. Et quand nous serons des milliards d'êtres*

humains à explorer l'espace, nous aurons des milliers d'Einstein et de Mozart », promet Jeff Bezos, qui a injecté des milliards de dollars de sa fortune personnelle pour développer sa société Blue Origin.

Elon Musk n'est pas en reste. Celui qui a supplanté Jeff Bezos en tête du classement des hommes les plus riches du monde avait révélé en janvier 2020 ses ambitions pour coloniser la planète rouge, en y envoyant près d'un million d'êtres humains d'ici à 2050. « *Il y aura beaucoup d'emplois sur Mars !* », promettait-il le plus sérieusement du monde.

À l'ombre des délires de Musk ou de Bezos, la coopération entre grandes puissances est au point mort. La Station spatiale internationale (ISS), où la Russie occupe une place prépondérante, pourrait ne pas survivre aux conséquences de la guerre en Ukraine. De nombreux partenariats spatiaux signés avec la Russie ont d'ores et déjà été annulés, à l'instar des fusées Soyouz désormais interdites de décollage depuis le port spatial européen situé à Kourou, en Guyane française. Là aussi, le géant américain a anticipé la parade. En 2018, l'administrateur de la Nasa, Jim Bridenstine, avait déjà posé les jalons d'une privatisation de l'ISS, assurant « *être à un stade où il y a des gens en dehors [de la Nasa] qui peuvent assurer la gestion commerciale* » de la station.

À rebours du « traité de l'Espace » adopté en 1967 sous l'égide des Nations unies, et qui visait à y fixer des règles de non-revendication de souveraineté nationale, d'y interdire le déploiement d'armes nucléaires et de rendre responsable tout gouvernement pour des activités commises par des entités « non gouvernementales », comme les entreprises privées, ces dernières ont donc désormais toute latitude pour réaliser leurs ambitions démiurgiques. Les voilà autorisées à prospecter l'eau et les métaux, comme le nickel, le fer ou l'or dont regorgent les astéroïdes.

Et à des années-lumière des promesses d'envoyer des millions d'hommes dans l'espace et sur Mars, la gestion de la galaxie par le secteur privé a surtout ouvert la voie aux caprices de quelques « happy few ». La fusée de Blue Origin, New Shepard, a emmené le 4 juin dernier 6 personnes, dont 4 nouveaux « touristes spatiaux » pour un montant demeuré confidentiel, pour un vol d'une dizaine de minutes. Le temps d'observer la courbure de la Terre à travers de grands hublots, et de toiser de haut un monde régi par le nouvel apartheid décrit par l'historien israélien Yuval Noah Harari, dominé par des démiurges séparés d'une classe nouvelle, celle des « inutiles (1) », dénués de pouvoir politique comme de toute « valeur marchande ». ●

(1) *Homo Deus. Une brève histoire de l'avenir*, Albin Michel, 2017.

UNE BARRIÈRE ILLUSOIRE



OLEK SANDR GIMANOV/AFP

▲ Sur les bords
du Danube dans
la région d'Odessa,
en Ukraine, en juin
2022.

VERROUS

Le retour des lignes Maginot

Les murs prolifèrent aux frontières de dizaines de pays. Particulièrement en Europe, avec l'objectif – illusoire – d'endiguer l'arrivée des personnes migrantes.

Patrick Piro

Journaliste.



Mi-juin, 150 kilomètres de barrière achevés : le service des gardes-frontières polonais informe avec régularité, sur son compte Twitter, des progrès de la construction du mur d'acier qui verrouille la frontière entre le pays et le Bélarus. Et ne manque pas de rappeler fièrement que l'objectif affiché au lancement de ce chantier controversé, début janvier, sera atteint : fin juin, s'élèvera un barrage « infranchissable » de 185 kilomètres, supposé dissuader quiconque d'entrer illégalement en Pologne par cette frontière. Pays voisins du Bélarus, la Lituanie a fait de même (plus discrètement) et la Lettonie a voté un projet semblable.

Une riposte à la crise de l'été 2021. Alexandre Loukachenko, le dictateur de Minsk, avait alors ouvert les portes du Bélarus à des candidats à l'émigration en provenance du Moyen-Orient et d'Afghanistan, qui y ont vu le fol espoir d'accéder à l'Union européenne via les pays limitrophes. Des dizaines de milliers de personnes s'étaient ruées vers la frontière. L'Union européenne dénonce alors l'orchestration de ce flux massif par Minsk, qui est à l'évidence une forme de représailles. Bruxelles avait pris des sanctions contre le Bélarus à la suite de la répression sanglante des manifestations d'août 2020 qui contestaient la réélection frauduleuse de Loukachenko.

L'épisode avait fortement ému dans l'UE. « *Un voyage direct vers l'enfer* », décrivait Cécile Coudriou, présidente d'Amnesty International France. Car la Pologne, mais aussi la Lettonie et la Lituanie, pays de l'UE qui partagent une frontière avec le Bélarus, décrètent l'état d'urgence, repoussant sans faiblesse ce qui est présenté comme une « invasion ». Bilan de ce piège cynique : la mort d'une douzaine de migrant-es, faute d'assistance humanitaire.

Des barricades dressées aux frontières pour bloquer la circulation des personnes : la pratique, aux relents archaïques, semblait avoir été sanctionnée par l'histoire avec la chute, en 1989, du plus emblématique de ces murs, celui qui séparait Berlin en deux depuis 1961 pour empêcher les habitants de l'Est de fuir à l'Ouest.

Espoir naïf. Trente ans après, le monde compte plus de barrières frontalières que jamais, déplorait en 2020 le rapport conjoint de trois observatoires européens indépendants (1). « *De 6 en 1989, nous sommes passés à près de 63 murs physiques en 2018, bâtis le long de frontières ou sur des territoires occupés à travers le monde.* » Les justifications des gouvernements sont multiples, largement dominées par la volonté d'endiguer l'immigration, avant le terrorisme et les trafics (de personnes, de drogue et

“ La pratique semblait avoir été sanctionnée par l'histoire avec la chute du mur de Berlin. Espoir naïf. ”

autres biens), et plus rarement la gestion de conflits territoriaux. Environ 60 % de la population mondiale vit dans un pays qui a érigé au moins un mur, ont calculé les spécialistes qui ont rédigé le rapport. L'Inde détient un record, avec 6 540 km d'enceintes barbelées surveillées en permanence, soit 43 % de ses frontières, avec le Pakistan, le Bangladesh et la Birmanie. Quant à la plus longue entrave au monde, on la doit au Maroc,

qui a érigé 2 720 km de digue de sable au Sahara occidental.

Si l'Asie est le continent le plus « muré », en nombre d'ouvrages, les deux plus impressionnantes et fameuses parois de béton et d'acier se trouvent en Cisjordanie, érigées par Israël pour lutter contre le terrorisme, et à la frontière États-Unis-Mexique, où se pressent périodiquement des caravanes de milliers de ressortissant-es d'Amérique centrale qui rêvent d'une vie meilleure au Nord.

Politique spectacle

Et l'Europe n'est pas en reste. Il s'agit du deuxième continent par le nombre de ses murs, dont l'extension cumulée approchera bientôt 1 400 kilomètres avec les projets en cours. Ils sont en grande majorité justifiés, dans la bouche des gouvernements, par la lutte contre l'immigration (voir carte page suivante). La barrière construite en 2015 par la Hongrie pour bloquer le flux de réfugiés fuyant la Syrie a certes suscité des remontrances affligées de la part de certains dirigeants européens, mais surtout exercé une séduction évidente dans l'UE, en particulier dans les démocraties les plus autoritaires. Plus de la moitié des murs frontaliers européens sont apparus dans le sillage du « modèle » hongrois. Depuis 2016, la France y apporte sa petite « contribution » à Calais.

Depuis l'épisode du Bélarus, le mouvement n'a pas ralenti. La Grèce, sous prétexte d'une recrudescence de la pression migratoire sur son sol, vient de décider la prolongation du mur érigé en 2012 à la frontière avec la Turquie, dont la longueur passerait de 40 km à 120 km. Et la Finlande, choquée par l'invasion de l'Ukraine et dont la demande d'adhésion à l'Otan déplaît fortement à Poutine, prévoit à son tour de clôturer certains tronçons de sa frontière avec la Russie – avec, selon Sanna Palo, chef du département juridique des gardes-frontières finlandais, « un véritable effet barrière » –, redoutant que Moscou n'utilise, pour la déstabiliser, la même arme migratoire que Loukachenko.

« *Tous les gouvernements arguent d'une rationalité militaire à ces* »

(1) « A Walled World. Towards a Global Apartheid » (Un monde emmuré. Vers un apartheid planétaire), Centre Delàs d'Estudis per la Pau (Barcelone), Transnational Institute et Stop Wapenhandel (Amsterdam), novembre 2020.

(2) Auteur, entre autres, de *L'Obsession du mur. Politique de militarisation des frontières en Israël et aux États-Unis*, éd. Peter Lang, 2020.

►► *murs, face à une menace, mais leur efficacité réelle est discutable*», analyse Damien Simonneau, spécialisé dans l'étude de la sécurité frontalière contemporaine à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) [2]. « Ces barrières bloquent les entrées indésirables sur le territoire, se félicitent volontiers les États. C'est localement vrai, mais cela ne dit rien sur leur impact global. Car ces murs n'agissent pas sur les causes. Ils ne tarissent pas les flux migratoires, mais provoquent leur réorganisation, des déplacements, l'invention de tactiques de contournement, etc. D'ailleurs, en deux décennies de renforcement de ses frontières, l'UE n'a pas stoppé l'immigration. »

En fait, la fonction majeure et avérée de ces murs, c'est bien souvent de communiquer auprès de l'opinion nationale sur le fait que les autorités « agissent ». Ainsi, le gouvernement israélien se félicite : depuis qu'il a construit son mur en Cisjordanie, il n'y aurait « plus » d'attaques terroristes. « Pourtant, la véritable explication est ailleurs, dans une mobilisation accrue des services de renseignement, de surveillance, etc. », relève Damien Simonneau. Les États ont toujours tendance à surévaluer l'efficacité de ces ouvrages, contribuant à la politique spectacle et à ses dérives identitaires, voire racistes. On l'a vu en France, avec un Zemmour réclamant la fermeture des frontières. Car, d'une certaine manière, la présence d'un mur signale l'échec de la voie diplomatique face à un problème. C'est un pis-aller simplificateur, réalisable à moindre coût politique. »

Droits humains bafoués

Une pratique qui permet également de s'affranchir du droit international : les murs, outils de refoulement des personnes migrantes, dénie à celles-ci la possibilité de déposer une demande d'asile. Frontex, l'agence de gardes-frontières de l'UE, est ainsi régulièrement accusée par les ONG de violer les droits humains par ses opérations (voir p. 24). « Le respect de l'État de droit par ces outils et mécanismes militaires pose question », poursuit l'universitaire.

Par ailleurs, les gouvernements ne sont guère disert sur les effets pervers de ces murs, dont la conception s'est sophistiquée alors qu'il se trouve toujours des personnes motivées pour les franchir. Le simple grillage qu'on escalade sans trop de difficulté appartient depuis longtemps au passé. Dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, il a été haussé jusqu'à 6 mètres de hauteur. Les ouvrages de Cisjordanie et du Sud états-unien approchent les 9 mètres. Les chutes qui accompagnent

les tentatives de franchissement de tels ouvrages n'en sont que plus graves.

Le mur de Calais, érigé pour empêcher l'accès aux véhicules qui empruntent le tunnel sous la Manche, a poussé les candidat·es à l'exil au Royaume-Uni à se risquer sur de petites embarcations inadaptées à la traversée. La caméra cachée du magazine « Complément d'enquête » diffusé le 12 mai dernier dévoilait les trésors d'ingéniosité sordide d'un fabricant espagnol de matériels vendus dans toute l'Europe, dont certains modèles de barbelés sont équipés de lames de rasoir conçues pour blesser profondément (un Sénégalais en est mort). « C'est un marché extrêmement juteux et en expansion », décrit Damien Simonneau.

“ Le business de ces équipements – murs et systèmes de contrôle – est juteux : 17,5 milliards d'euros en 2018. ”

Le mur polonais aura coûté aux alentours de 350 millions d'euros. Et la facture ne se limite pas au très visible gros œuvre. Ces ouvrages frontaliers sont de facto des systèmes de contrôle sophistiqués, dotés de capteurs de mouvements, de caméras thermiques, de radars, de drones, de systèmes de reconnaissance d'empreintes digitales, d'équipements dissuasifs, à l'instar de canons sonores.

Les trois observatoires européens cités plus haut se sont d'ailleurs penchés sur les excellentes affaires de ce marché international [3]. Ils estimaient sa valeur pour 2018 à environ 17,5 milliards d'euros, avec une croissance annuelle d'au moins 8% actuellement. « Le business de l'édification des murs a bénéficié d'une augmentation considérable des dépenses publiques pour la sécurité des frontières dans l'Union européenne », constate leur rapport. Sur l'ensemble de l'exercice 2021–2027, l'Union européenne a budgété 23 milliards d'euros pour la gestion de ses frontières, toutes activités confondues.

Armement, défense, informatique, transport maritime, bâtiment et travaux publics... Les enquêtes des observatoires font le tour des secteurs bénéficiaires de cette manne et mettent en lumière le rôle déterminant de trois géants du secteur de la défense et de la sécurité : le français

Thales, la société d'armement italienne Leonardo et l'européen Airbus, avec ses hélicoptères de surveillance. « Depuis une quinzaine d'années, toutes les grandes entreprises d'armement se sont précipitées sur ce marché des murs et du contrôle frontalier », commente Damien Simonneau. Et la programmation budgétaire de l'UE jusqu'en 2027 montre que ce commerce continuera à prospérer, concluent les observatoires.

À ce titre, l'Union européenne cultive une ambiguïté certaine face à une question récurrente : qui doit payer ? La Pologne, tout comme la Lituanie et la Lettonie, réclame la contribution de l'UE, arguant que leurs ouvrages, en contribuant au contrôle des frontières extérieures des Vingt-Sept, servent l'intérêt collectif et pas seulement celui des pays en première ligne. Même argument du côté de la Grèce. En octobre 2021, la Commission européenne recevait une demande de financement signée par ces quatre pays ainsi que par l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Estonie, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie. Requête rejetée par Ursula von der Leyen, présidente de l'exécutif continental. « Il existe une position commune de longue date de la Commission et du Parlement européen sur le fait qu'il n'y aura pas de financement de barbelés et de murs », s'expliquait-elle.

Hypocrisie européenne

Il y a trois ans, le Centre Delàs d'Estudis per la Pau (Barcelone), le Transnational Institute et Stop Wapenhandel railaient déjà ce qu'ils identifiaient, en termes policés, comme une hypocrisie. La Hongrie, construisant en 2015 le mur qui cadenasait ses frontières avec la Serbie et la Croatie, le long de l'une des routes de migration issue de Syrie, avait demandé à la Commission le remboursement de la moitié des frais de l'installation. La Commission avait refusé, son porte-parole déclarant : « Nous soutenons les mesures de gestion des frontières externes, comprenant la surveillance, les équipements de contrôle, etc. Mais nous ne finançons pas les clôtures. »

En d'autres termes, décryptaient les trois observatoires européens, « la Commission est prête à financer tout ce qui consolide une frontière, à condition que cela ne s'apparente pas à la construction de murs ». ◉

longueur des murs

- 1 6,3 km
- 2 9,6 km
- 3 206 km
- 4 260 km
- 5 246 km
- 6 151 km
- 7 329 km

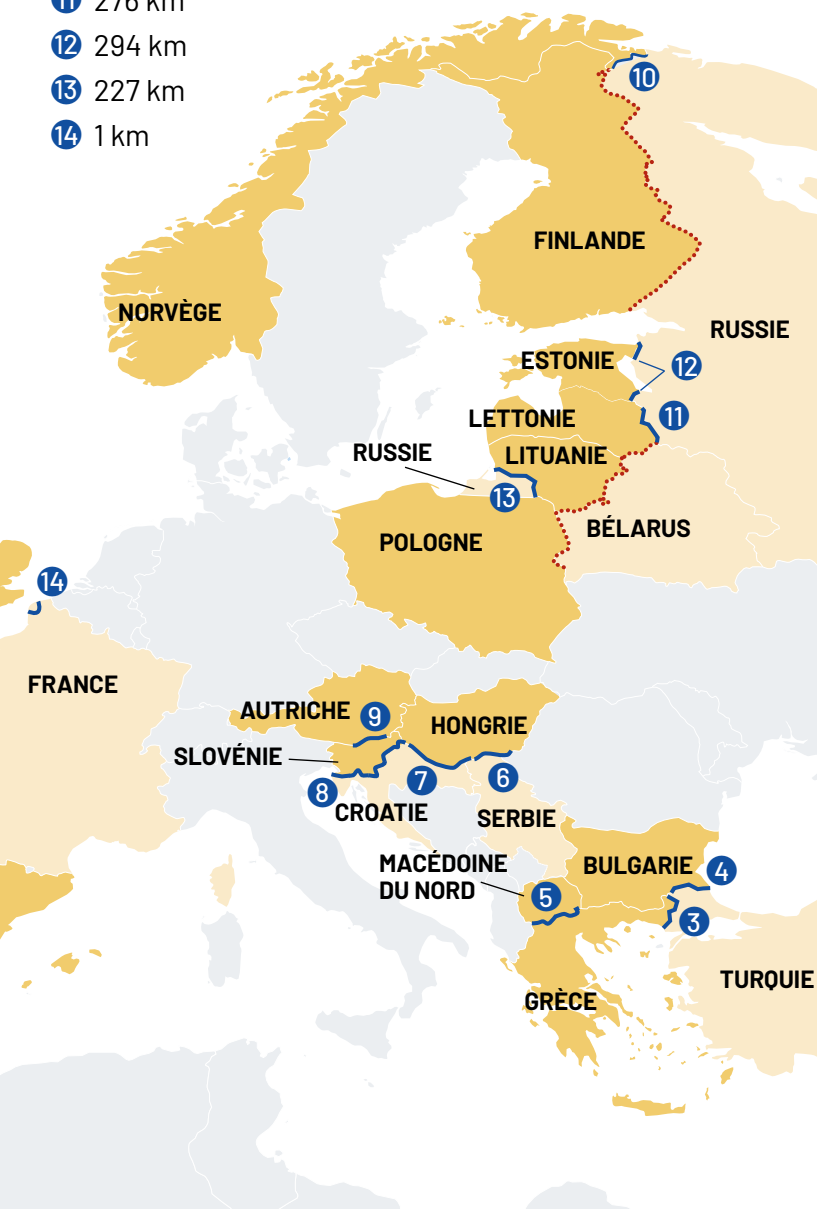


[3] « Le business de l'édification de murs », Stop Wapenhandel, Centre Delàs d'Estudis per la Pau (Barcelone), Transnational Institute, novembre 2019.

Les murs de l'Europe forteresse

- ⑧ 670 km
- ⑨ 330 km
- ⑩ 196 km
- ⑪ 276 km
- ⑫ 294 km
- ⑬ 227 km
- ⑭ 1 km

- Pays constructeurs de murs
- Murs construits
- Projet de mur
- Pays concernés par les murs



Les murs listés ci-dessous sont cités de la manière suivante : « pays constructeur – pays frontière (année de construction, justification officielle du mur) ».

① ② Espagne – Maroc (1993-1996, immigration), respectivement enclaves de Ceuta et Melilla. « *La pratique de l'Espagne, dès les années 1990, est l'exemple-paradigme de la gestion contemporaine par l'UE des flux migratoires* », commentent les trois observatoires indépendants (voir note 3) : c'est le pionnier des États-membres pour la construction de clôtures, mais aussi pour le recours à la militarisation et à une technologie sophistiquée pour leur contrôle, qui serviront de modèle à plusieurs pays par la suite.

- ③ Grèce – Turquie (2012, immigration).
- ④ Bulgarie – Turquie (2013, immigration).
- ⑤ Macédoine du Nord – Grèce (2015, immigration).
- ⑥ Hongrie – Serbie (2015, immigration).
- ⑦ Hongrie – Croatie (2015, immigration).
- ⑧ Slovénie – Croatie (2015, immigration).
- ⑨ Autriche – Slovénie (2015, immigration).

Ces sept murs sont tous officiellement justifiés, selon les pays qui en ont décidé la construction, par la lutte contre l'immigration le long de la route des Balkans, le circuit le plus activement emprunté, dans les années 2010, par les migrant-es venant du Moyen-Orient, et plus spécifiquement de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan. Il est frappant de constater que ces murs apparaissent installés en cascade d'un pays à l'autre, comme autant de sas, signalant une relative impuissance à remplir leur mission. Ainsi, le mur grec, qui inaugure la série, a eu pour effet immédiat de détourner le flux migratoire vers la Bulgarie, qui a construit un mur à son tour, etc. Les murs édifiés par la Hongrie ont fait couler plus d'encre, en raison de la personnalité controversée de son dirigeant, Viktor Orbán, qui le premier a réclamé une contribution financière de l'UE (pour la moitié des coûts), arguant que les ouvrages en protégeaient les frontières extérieures. L'Autriche, pour sa part, est le premier pays de l'espace Schengen à avoir décidé de construire un mur. La Macédoine du Nord, qui postule à l'entrée dans l'UE, a réagi préventivement, en quelque sorte, en anticipant des exigences de contrôle dans le cas où sa demande serait validée.

- ⑩ Norvège – Russie (2016, immigration).

L'existence de ce mur est la conséquence directe des effets de dérivation induits par la multiplication des murs anti-migration dans les Balkans, route préférentielle des flux migratoires issus du Moyen-Orient. Après 2015, la voie nordique s'est développée, en particulier via la très septentrionale station norvégienne de Storskog.

- ⑪ Lettonie – Russie (2018, tension territoriale, contrebande, immigration).
- ⑫ Estonie – Russie (2015, tension territoriale).
- ⑬ Lituanie – Russie (2015, tension territoriale, contrebande, immigration, frontière extérieure de l'UE).

Comme la Norvège, les trois pays baltes ont également réagi par la construction de murs à la perspective d'une arrivée accrue de personnes migrantes à la suite du conflit ouvert par la Russie contre l'Ukraine avec l'annexion de la Crimée puis le contrôle d'une partie du Donbass en 2014. Des agressions qui ont renforcé de fait les tensions entre ces trois pays et la Russie, dont ils redoutent des intentions similaires à leur endroit.

- ⑭ Royaume-Uni – France (2016, immigration).

Il s'agit, à ce jour, de l'unique mur anti-migration construit sur le sol même d'un État-membre. Il résulte de la pression mise par le Royaume-Uni, qui l'a financé (avec ses divers attributs de surveillance et de contrôle) à hauteur de plusieurs millions d'euros.

« Le global et le local ne

Le philosophe **ÉTIENNE BALIBAR*** montre que la politique, sous l'effet de la mondialisation, est devenue une « cosmopolitique », ce qui modifie de fait l'institution frontalière.

Propos
recueillis par
Olivier Doubre

Journaliste.



L'épineuse question des frontières demeure l'un des points centraux du politique, quand l'évolution actuelle du monde tendrait à plaider pour leur dépassement, sinon leur déplacement, qu'il s'agisse des frontières climatiques ou d'une conception globale de l'espèce humaine. Il est nécessaire de mettre à profit la philosophie politique pour mieux décrypter cette évolution vers une « cosmopolitique », ou politique globale, désormais indissociable de la politique telle que nous la concevons depuis l'Antiquité.

Philosophe d'influence marxiste, Étienne Balibar a été formé à l'École normale supérieure par Louis Althusser dans les années 1960. Il a secondé ce dernier (avec ses camarades étudiants en philo Jacques Rancière, Pierre Macherey et Roger Establet) dans l'élaboration de *Lire Le Capital* (Maspero, 1965), ouvrage majeur de renouveau de la pensée marxiste. La question de l'internationalisme y tenait une place importante. Mais cet « internationalisme militant » est aujourd'hui doté d'une « dimension » cosmopolitique.

Étienne Balibar vient de publier le troisième tome de ses *Écrits*, rassemblant divers textes et interventions dans lesquels il analyse les bouleversements dans l'approche contemporaine des problèmes politiques. Où il apparaît que la fonction des frontières se trouve sinon dépassée, du moins profondément modifiée, ce qui marque une rupture avec les approches traditionnelles de politiques jadis conçues dans des entités nationales strictement délimitées.

Avec la mondialisation et la pandémie de covid-19, diriez-vous que les frontières sont toujours efficaces ?

Étienne Balibar : Cette question interroge ce que l'on entend précisément par frontières. Et de quelles frontières on parle. Bien entendu, le sens courant du mot renvoie aux frontières nationales, codifiées par le droit international et inscrites sur les cartes. Elles jouent évidemment un rôle fondamental dans

toutes sortes de processus. Mais elles ont toujours une double fonction. D'un côté, celle d'être tournées vers l'intérieur, c'est-à-dire une fonction de police, au sens large du terme. En ce sens, c'est l'institution qui relie entre eux les trois termes qui ont permis à Michel Foucault de définir la biopolitique : sécurité, territoire et population.

D'un autre côté, comme les historiens et les géographes l'ont bien montré, en particulier depuis leur instauration dans leur sens moderne à partir du XVII^e siècle, notamment avec la « paix de Westphalie », les frontières sont devenues à cette époque l'instrument fondamental des rapports de force, diplomatiques et d'organisation entre les États. Tous les problèmes liés à la guerre, à la monnaie, au contrôle des populations et des migrations, à

« Fermer les frontières ne suffit pas à stopper les flux ! »

l'organisation et au contrôle des flux de toutes sortes d'un pays à l'autre mettent immédiatement en jeu les frontières.

À cela s'ajoutent toutes les procédures administratives, avec les passeports, les visas, etc. C'est là le sens premier des frontières, mais il y en a d'autres. Avec la pandémie de covid-19, on a vu des frontières réactivées là où elles étaient en sommeil. Comme à l'intérieur de l'Union européenne. Ou bien elles ont été mobilisées pour tenter d'imposer un contrôle étatique et sanitaire sur la circulation des personnes, source de propagation du virus. On voit tout de suite que certains processus sont plus complexes et, parfois, plus forts que la volonté des administrations. Ce qui était déjà le cas à propos des migrations. « Fermer » les frontières ne suffit pas à stopper les flux !

Mais il y a d'autres aspects qui caractérisent les institutions frontalières. Et, en tant que vieux structuraliste, je me pose bien sûr la question de savoir



comment les frontières structurent le monde. C'est pourquoi j'ai tenté de montrer, à l'aide de la pensée d'un personnage alors sulfureux, Carl Schmitt (1), qu'il y a deux types de frontières : d'une part, celles qui découpent l'Europe entre États (ou État nations) ; d'autre part, celles qui sont tracées par l'Europe, ailleurs, pour se partager le reste du monde. Cela commence par les traités qui répartissent les territoires outre-mer, d'abord entre les Portugais et les Espagnols, pour ensuite aboutir au congrès de Berlin de 1885, où les puissances européennes vont se partager – et surtout délimiter – leurs possessions coloniales.

On a donc des frontières qui découpent l'Europe et, d'autre part, des frontières tracées par l'Europe découpant le reste du monde.

REMI DECOSTER / HANS LUCAS VIA AFP



Étienne Balibar
Philosophe.

* Vient de paraître le troisième recueil de ses textes éparés : *Cosmopolitique. Des frontières à l'espèce humaine. Écrits III*, La Découverte, 370 pages, 23 euros.

(1) Théoricien de l'État et de la question des normes, Carl Schmitt (1888-1985), philosophe et juriste allemand conservateur, fraya un moment avec le nazisme, même s'il est lu depuis par nombre d'intellectuels de gauche.

(2) Cf. *Politis*, n° 1708, 2 juin 2022.

sont pas séparables »



CHRISTOPHER FURLONG / GETTY IMAGES EUROPE / GETTY IMAGES VIA AFP

Est-ce pour cela que vous différenciez deux types de frontières : les unes locales et les autres globales ?

Oui. J'ai alors avancé la thèse, qui n'est pas seulement la mienne, selon laquelle le global et le local ne sont en fait pas séparables : cela impose plutôt une sorte de rationalité à l'usage de la surface du globe terrestre. Évidemment, si l'on prend l'actualité immédiate, et la plus douloureuse, avec ce qui se déroule en Ukraine, on en a une illustration dramatique, dans le sens où le conflit porte sur une région (qui est en train d'être détruite par les armées russes) dont on ne sait pas si elle sera conservée par les Ukrainiens dans leurs frontières nationales ou si elle va être prise en otage par la Russie. C'est donc bien là un conflit

local, d'une certaine façon. Mais d'une autre façon, dans le sens où les nations ne peuvent plus véritablement exister sans appartenir à des blocs, la question qui se pose est de savoir comment, et sous quelle forme, l'Ukraine sera ou bien incorporée à l'espace européen (qui est lui-même de plus en plus subordonné au système d'alliances occidentales, c'est-à-dire à l'Otan), ou bien sous l'emprise de l'autre système, que l'on pourrait qualifier d'eurasiatique.

C'est pourquoi cette guerre est bien à la fois une guerre de frontières locales et une guerre de frontières globales. Et je ne

▲ « Floating Earth », une œuvre de Luke Jerram.

“ Les frontières climatiques ne sont pas définies par des États mais n'en sont pas moins réelles. ”

peux que me retrouver dans l'éditorial de Denis Sieffert titré « Guerre mondialisée [2] ». Car il ne s'agit pas d'une guerre « mondiale », comme celle de 1914-1918 (ou la suivante), où tous les pays du monde auraient envoyé des troupes sur le théâtre des opérations, mais bien plutôt une guerre mondialisée.

Mais, outre ces deux doubles fonctions des frontières, locales et globales, ou tournées vers l'intérieur et vers l'extérieur, il existe un autre type de frontières qui se superposent à tout ce que je viens de dire et aux frontières « classiques », et qui introduisent un élément de complexité supplémentaire : on pense ici aux frontières climatiques – et surtout au déplacement de celles-ci. Et cela devient central si l'on examine les contrecoups de la guerre en Ukraine sur les pays du Sud, et en particulier pour l'alimentation.

Ces frontières sont en train de se déplacer, avec des effets démographiques, écologiques et économiques massifs. Or ce ne sont pas du tout des limites définies par des traités, par des États ; mais ce n'en est pas moins réel ! C'est pourquoi j'introduis la question d'une cosmopolitique, ne serait-ce que parce que ce déplacement des frontières climatiques a des conséquences pour lesquelles cela n'a aucun sens de dire que l'on serait dans tel camp ou tel autre.

Vous écrivez ainsi dans l'introduction à ce recueil de textes : « toute politique est cosmopolitique » et même que « toute politique ne peut plus exister sans cette dimension ». Que cela signifie-t-il ? Et pourquoi une telle conviction ?

J'ai écrit intentionnellement cette phrase pour, de façon dialectique, bien signifier l'objet de ce volume. Et pour énoncer clairement ma conviction qu'aujourd'hui, quelle que soit la région du monde dans laquelle on se situe, mais aussi quelle que soit l'échelle où nous sommes, il n'y a pas de situations politiques ou de conflits (puisque la politique, ce sont d'abord des conflits) pour lesquels on pourrait s'imaginer simplement s'enfermer dans une sorte de bulle étanche. Sans prendre en considération les influences et les répercussions qui s'étendent à toute la surface de la Terre. Il y a donc une sorte de délocalisation généralisée. Et les tentatives de « relocalisation » elles-mêmes ►►

» ne sont qu'une façon stratégique d'essayer d'en contrôler certains des effets. C'est pourquoi on devrait considérer que toute politique est en quelque sorte absorbée dans la géopolitique, ou plutôt dans la cosmopolitique, dans la politique mondiale. Mais je prends aussitôt la précaution de préciser que je ne crois pas que ce concept de cosmopolitique va d'un coup digérer toutes les dimensions de la politique dont nous avons hérité et dont nous continuons d'avoir besoin. Simplement, je ne pense pas qu'elles puissent désormais exister séparément. Il y a des politiques d'exploitation, d'émancipation, d'autres encore d'insurrection ou de résistance à la violence (que j'avais appelées autrefois des politiques *de civilité*), des politiques sociales et culturelles, etc. Toutes ces dimensions subsistent naturellement aussi et elles se déclinent sur plusieurs niveaux à la fois. Mais cet horizon cosmopolitique est toujours présent dans les plus particulières et localisées d'entre elles.

Pour rester dans une optique très « politique », ce concept de cosmopolitique pourrait-il, à terme, constituer le fondement d'un nouvel internationalisme ?

C'est une très bonne question, en effet ! J'ai voulu inscrire dans ce volume une section, avec plusieurs textes, où je m'essayais à une présentation synthétique des notions d'internationalisme, d'une part, et de cosmopolitisme, de l'autre, qui mette aussi en évidence la réciprocity des deux termes.

Si on se situe à un niveau très élémentaire de l'histoire de la philosophie, on doit se souvenir que la grande figure de proue de l'idée cosmopolitique, c'est Kant, avec son opuscule sur *« la paix perpétuelle »*, et celui qui fonde l'idée internationaliste, au sens le plus courant et le plus connu, c'est bien sûr Marx. Mais, dans le détail, les choses sont bien plus compliquées – et bien plus intéressantes !

Au départ, l'internationalisme marxien, ou marxiste (dont j'ai écrit que c'était une histoire tragique au siècle dernier, avec bien des pages sombres), n'était qu'une variante du cosmopolitisme, comme les historiens des idées l'ont bien documenté d'ailleurs. En 1848, au moment du « Printemps des peuples », deux discours internationalistes se constituent, qui héritent tous les deux d'un certain cosmopolitisme classique : celui de Mazzini, c'est-à-dire celui des jeunes nations en quête de démocratie contre les empires (comme l'Italie, la Pologne, l'Allemagne bien sûr), et celui de Marx, donc du mouvement

ouvrier naissant. Pour faire court, ce à quoi on assiste, c'est à une histoire de rencontres et de séparations, à travers les frontières ou à cheval sur elles. Or, je pense que non seulement cette histoire continue aujourd'hui, avec toutes sortes de maillons intermédiaires importants, comme le panafricanisme ou le Forum social mondial, mais qu'il existe un internationalisme qui a maintenant besoin d'être bien plus cosmopolite que ne l'a été l'internationalisme du mouvement ouvrier, puisque celui-ci a très vite conçu que, si les intérêts de classe traversaient les frontières, la classe elle-même s'organiserait sur une base nationale. Ce qui a évité de se poser le problème de la diversité culturelle, donc tous les problèmes du multiculturalisme...

C'est pourquoi, à partir de la question de l'interculturalité, on doit aujourd'hui développer l'internationalisme sous une forme bien plus cosmopolite qu'on ne l'a fait par le passé. Toutefois, celui-ci renvoie d'abord à une catégorie qui connote

« À partir de l'interculturalité, on doit développer l'internationalisme. »

d'abord l'activité militante. Je pense ici à un internationalisme militant, sur un certain nombre de terrains, en premier lieu évidemment celui de l'écologie, mais aussi celui de la lutte d'émancipation des femmes, non seulement contre le patriarcat mais contre les féminicides, les violences, outre encore la lutte contre l'armement ou le trafic d'armes. Si tous ces combats, tous ces internationalismes n'entrent pas en scène, j'ai bien peur que le cosmopolitisme, ou la cosmopolitique, reste une idée un peu fumeuse.

Reste cette question complexe : comment le cosmopolitisme pourrait-il être vraiment démocratique ?

On peut bien sûr préférer des principes, des évidences, ou des envolées qui ne mangent pas de pain ! Je pourrais ainsi déclarer : « La cosmopolitique sera démocratique ou ne sera pas ! » Mais évidemment cela ne suffit pas. En aucun cas ! Je crois qu'il est très important de distinguer et d'articuler, en même temps, de façon dialectique, les deux notions

de cosmopolitique et de géopolitique. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle je me nourris des interventions de Bertrand Badie (et d'autres), qui me semblent être à la recherche d'une « géopolitique d'en bas ».

Au fond, l'idée consiste à refuser que les seuls acteurs de la géopolitique soient les États. Et, éventuellement aussi, quelques organisations supranationales, mais qui ne tirent les ressources de leur efficacité que du fait qu'elles sont soutenues par les États – ou par certains États.

Cela fait très longtemps, toutefois, qu'il y a d'autres points de vue, avec d'autres acteurs, pour promouvoir une « géopolitique d'en bas », où les rapports de force à l'échelle mondiale ne seraient pas seulement déterminés par les machines étatiques, mais aussi par les peuples, et surtout les peuples en mouvement – cela s'est par exemple confirmé au moment des « printemps arabes », quand ces peuples ont réussi à montrer qu'ils pouvaient se mobiliser en masse. Et je n'y suis bien sûr en aucun cas opposé ! Mais je pense que, si l'on glisse de l'idée de géopolitique à celle de cosmopolitique, on introduit une dimension qui n'est plus simplement celles des rapports de force. Or la tradition de la cosmopolitique s'est cristallisée autour de l'idée de « citoyen du monde ». Il s'agit donc de s'interroger sur ce que pourrait être un tel citoyen du monde. D'une façon générale, c'est le membre d'une communauté politique qui n'est pas simplement le sujet obéissant à la loi ou aux détenteurs du pouvoir, mais qui a lui-même la capacité de déterminer, ou de codéterminer, les choix, les orientations qui affectent sa propre existence. Dans tous les domaines. La santé, par exemple, en fait partie.

Donc, en effet, la cosmopolitique consiste à savoir comment organiser la coexistence des « citoyens du monde » dans le monde d'aujourd'hui. On retombe bien entendu ici à la question précédente, qui est celle finalement du franchissement des frontières. Et, évidemment, pour s'élever à l'échelle d'une citoyenneté du monde, c'est encore plus difficile ! On revient ici à la question de la société civile. Et d'une société civile mondiale. Dont je crains qu'elle ne soit pas, pour l'instant, en voie... d'expansion ! Toutefois, je veux croire que partout où des activités de défense des droits de l'homme – ou de développement d'intérêts communs qui ne soient pas purement nationaux – parviennent à s'organiser ou à se cristalliser, quelque chose d'une citoyenneté mondiale se fabrique. ●

CET ÉTÉ

TOUT POLITIS

dès **5€**
par mois

**2 mois
d'abonnement
à la plateforme
Tënk offerts !**

« MANIQUERVILLE » DE PIERRE CRETON, 2019, CAPRICCI FILMS

Politis

tënk plateforme
du documentaire d'auteur·rice

Des citoyens bien informés font une démocratie en bonne santé.

Rendez-vous sur [Politis.fr/formules_abonnements](https://www.politis.fr/formules_abonnements)

Pour aller plus loin

NOS CONTRIBUTEUR.TRICES ONT PUBLIÉ



Les Puissances mondialisées. Repenser la sécurité internationale
Bertrand Badie, Odile Jacob, 2021.



Cosmopolitique. Des frontières à l'espèce humaine. Écrits III
Étienne Balibar, La Découverte, 2022



Nous ne sommes plus seuls au monde. Un autre regard sur « l'ordre international »
Bertrand Badie, La Découverte, 2016.



Les Mondes polaires
Mikaa Mered, PUF, 2019.

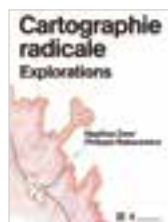


La Fin des territoires
Bertrand Badie, Fayard, 1995.



À paraître fin octobre

Atlas des Outre-mer
codirigé par Mikaa Mered, Martial Foucault et Jean-Christophe Gay, éd. Autrement.



Cartographie radicale. Explorations
Nephys Zwer et Philippe Rekacewicz, Dominique Carré/La Découverte, 2021.

D'AUTRES LECTURES



De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine
Achille Mbembe [2000], La Découverte, 2020.



Le Retour des frontières
Michel Foucher, CNRS Éditions, 2016.



Géopolitique des frontières. Découper la terre, imposer une vision du monde
Anne-Laure Amilhat Szary, Le Cavalier Bleu, 2020.



L'Atlas des frontières
Delphine Papin, Bruno Tertrais et Xemartin Laborde, Les Arènes, 2021 (2^e éd.)



Atlas des frontières, Retour des fronts, essor des murs
Hugo Billard et Frédéric Encel, Autrement, 2021.

SUR LE NET

Géoconfluences

Site de ressources de géographie pour les enseignants, par l'École normale supérieure de Lyon : geoconfluences.ens-lyon.fr

Louis Witter, photjournaliste

On peut voir ses reportages photo sur www.louiswitter.com

Visionscarto.net

Site animé par Philippe Rekacewicz et Philippe Rivière, « lieu de recherche et d'expérimentation sur les mille et une façons de visualiser et de "dessiner" le monde, non pas tel qu'il est, mais tel qu'on le voit, tel qu'on le perçoit, tel qu'on le comprend ».

Politis

**Président,
directeur de la publication :**
Patrick Piro
Directrice : Agnès Rousseaux
Rédacteur en chef :
Antonin Amado

Rédaction : Vanina Delmas, Olivier
Dubre, Pauline Gensel, Patrick
Piro, Maxime Reynié

Pigistes : Étienne Cassagne, Olivier
Cyran, Simon Rico, Louis Witter

Secrétaire générale de la rédaction :
Pascale Bonnardel

Secrétariat de rédaction :

Marie-Édith Alouf, Jérémie Sieffert

Maquette : Adrien Chacon, Héléne
Guimberteau, Vanessa Martineau

Développement : Nicolas Camier,
Mathias Premel, Carole Rouaud

Community manager :

Daphné Deschamps

Administration-comptabilité :

Isabelle Péresse

Secrétariat : Brigitte Hautin

2, impasse Delaunay 75011 Paris
Tél. : 01 55 25 86 86

www.politis.fr/redaction@politis.fr

Abonnements Politis :

Service Abonnements

12, rue du Cap-Vert

21800 Quetigny

Tél. : 03 80 48 95 36

Fax : 03 80 48 10 34

Courriel :

abonnement@politis.fr

Fondateur : Bernard Langlois

Politis est édité par : Politis, société
par actions simplifiée au capital de
375 238 euros.

Conseil

Distribution-Diffusion : K. D.

Tél. : 01 42 46 02 20

www.kdpresse.com

La distribution de Politis

est opérée par MLP.

N° de commission

paritaire : 0127C88695

ISSN : 1290-5550

Impression : Rivet Presse

Édition BP 1977,

87022 Limoges Cedex 9

Papier certifié PEFC



10-31-1345

Politis

◆ **Devenez bienfaiteur.trice !** ◆

Exception dans le paysage de la presse française,
Politis est un journal libre, qui appartient à ses lecteurs
et lectrices et à ses salarié-es. Pour continuer
sa modernisation et son développement,
nous avons besoin de vous !



**Et pour vous remercier, le DVD du film
d'Emmanuel Gras *Un peuple****

* Offre valable pour les 10 premiers abonnements.
Si vous êtes le 11^e? On vous contactera !



CRIS FAGA/NURPHOTO/AFP

BULLETIN D'ABONNEMENT

à compléter et à retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :
POLITIS - Service relations clients - 12 rue du Cap-Vert CS 40010 - 21801 Quetigny Cedex.
Tél : 03 80 48 95 36 - Courriel : abonnement@politis.fr

1 J'indique les coordonnées de la personne à abonner :

Nom* : _____ Prénom* : _____

N°* : _____ Rue* : _____

Ville* : _____ Code Postal* : _____

Email* : _____ Téléphone : _____

* Mentions obligatoires pour l'envoi de vos numéros et vos accès internet.

2 Je choisis ma formule et je joins mon règlement :

Ref : APRHS75

ABONNEMENT CLASSIQUE

**Abonnement
durée libre**

Prélèvement mensuel
sans engagement de durée

TOUT POLITIS

11,90 €
par mois

POLITIS 100% numérique

8,50 €
par mois

◆ ABONNEMENT BIENFAITEUR ◆

TOUT POLITIS

17,90 €
par mois

POLITIS 100% numérique

14,50 €
par mois

DÉJÀ ABONNÉ-E ? Changez de formule : retournez-nous
ce bulletin en indiquant votre n° d'abonné-e !

Par prélèvement SEPA pour les abonnements à durée libre
et **JOINDRE UN RIB**

En signant ce **mandat SEPA**,
j'autorise Politis à transmettre
des instructions à ma banque
pour le prélèvement de mon
abonnement. Je bénéficie d'un
droit d'accès et de rétractation
dans la limite de huit semaines
suivant le premier prélèvement.
Plus d'informations auprès de
mon établissement bancaire.

Créancier : POLITIS - 2 impasse
Delaunay - 75011 Paris
N° ICS : FR53ZZZ521498

Type de paiement : récurrent.

Compte à débiter :

Nom : _____ Prénom : _____

N° : _____ Rue : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

IBAN _____
Numéro d'identification du compte bancaire (International Bank Account Number).

BIC _____ Code d'identification du compte bancaire (Bank Identifier Code).

À : _____ Signature _____

Date _____

Veillez compléter tous les champs du mandat. IMPORTANT : n'oubliez pas de JOINDRE UN RIB.

ABONNEMENT CLASSIQUE

**Abonnement
1 an**

Règlement en une fois

TOUT POLITIS

149 €

POLITIS 100% numérique

109 €

◆ ABONNEMENT BIENFAITEUR ◆

TOUT POLITIS

220 €

POLITIS 100% numérique

180 €

Par carte bancaire

N° : _____

Date d'expiration : _____ Clé : _____

Notez les 3 derniers chiffres du n° inscrit au dos de votre carte.

Par chèque (à l'ordre de Politis)

Date et signature obligatoires

Offre valable jusqu'au 31/08/22 en France métropolitaine. Drom-Com et étranger nous consulter. Délai de livraison pour le magazine papier ou pour la mise en service des accès web : dans le mois suivant l'enregistrement de votre règlement. Vous pouvez acheter séparément chaque numéro de Politis au tarif de 3,90 € pour les numéros réguliers, 5,50 € pour les numéros spéciaux et 6,00 € pour les hors-séries. Les informations que nous collectons dans ce bulletin d'abonnement nous aident à personnaliser et à améliorer les services que nous vous proposons. Nous les utiliserons pour gérer votre accès à l'intégralité de nos services, traiter vos commandes et paiements et vous faire part notamment par newsletters de nos offres commerciales moyennant le respect de vos choix en la matière. Le responsable du traitement est la société SAS Politis. Vos données personnelles ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la finalité de leur traitement. Les données collectées sont exclusivement destinées à Politis SAS. Elles peuvent exceptionnellement être communiquées à des partenaires de Politis sauf opposition de votre part en cochant la case suivante ☐. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre charte de protection des données personnelles à l'adresse suivante : <https://www.politis.fr/conditions-generales-vente/> Conformément à la réglementation applicable (et notamment au Règlement 2016/679/UE dit "RGPD") vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation de vos données personnelles. Pour exercer ces droits (ou nous poser toute question concernant le traitement de vos données personnelles), vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse abonnement@politis.fr.



mgen[★]

GRUPE **vyv**

POUR SON AUTHENTICITÉ

J'AI CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Marie-José Pérec est engagée avec MGEN pour promouvoir le sport-santé. Authentiquement mutualiste, MGEN rend accessibles les meilleurs soins à tous. Rejoignez-la.

MARIE-JOSÉ PÉREC
TRIPLE CHAMPIONNE OLYMPIQUE DE
400M ET 200M & DOUBLE CHAMPIONNE
DU MONDE.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max-Hymans -75748 Paris CEDEX 15.